

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 02 MAI 2016

L'an deux mille seize, le 2 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gurvan MOAL, Maire.

Date de convocation : 26 avril 2016

Date d'affichage : 26 avril 2016

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Gurvan Moal, Jacques Moal, Sylvie Nedelec, Bernard Kerleguer, Christian Guyonvarc'h, Aurélie Le Moal, Agnès Roudaut, Jean-Paul Messenger, Marie Heron, Marie-Pierre Laforge, Michel Bars, Odile Martin, Ronan Tromeur, Christine Guillou, Patrick Frin, Fabrice Jacob, Gildas Roué, Isabelle Guérin, Joselyne Moalic, Jacques Gosselin, Ingrid Morvan, Albert Kermarec, Catherine Guyader, Conseillers Municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Procurations :**

Nadine Grimal à Ronan Tromeur

Irène Treguer à Sylvie Nedelec

Daniel Léal à Bernard Kerleguer

Adeline Lespagnol à Jacques Moal

Paul Lucas à Jean-Paul Messenger

Mona Auffray à Agnès Roudaut

Bernard Chaline Christian Guyonvarc'h

Dominique Kerdraon à Marie Heron

Philippe Papin à Michel Bars

Aurélien Lannuzel à Odile Martin

**Monsieur Gildas Roué a été nommé secrétaire de séance.**

### SOMMAIRE

- 2016-05-21 Installation classée pour la protection de l'environnement : installation de maturation et élaboration de mâchefers, société Scorvalia ZAC de Penhoat à Plabennec
- 2016-05-22 Approbation du programme de travaux de proximité pour 2016
- 2016-05-23 Aménagement et restructuration de parkings et d'aires de pétanque au complexe sportif de Kercoco : approbation du programme et adoption du plan de financement
- 2016-05-24 Aménagement et restructuration de parkings et d'aires de pétanque au complexe sportif de Kercoco : attribution des marchés
- 2016-05-25 Réalisation d'une piste Bmx au complexe sportif du Moulin Neuf : approbation du programme et adoption du plan de financement
- 2016-05-26 Réalisation d'une piste de Bmx au complexe sportif du Moulin Neuf : attribution des lots
- 2016-05-27 Entretien des locaux et des surfaces vitrées des bâtiments communaux : avenant au marché
- 2016-05-28 Fourniture, installation et maintenance du système d'identification et de protection antivols des documents pour la médiathèque Awena : avenant de transfert au marché
- 2016-05-29 Réalisation de vestiaires et d'un club house au complexe sportif de Kerlaurent - modification du programme et du plan de financement : demande de subventions
- 2016-05-30 Convention de partenariat avec l'association GDR Basket pendant les quartiers d'été
- 2016-05-31 Signature de conventions culturelles annuelles et pluriannuelles
- 2016-05-32 Signature d'une convention pour l'organisation du Temps Bourg 2016
- 2016-05-33 Signature d'une convention avec le Centre De Gestion du Finistère pour une mission d'assistance d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI)
- 2016-05-34 Modification du tableau des effectifs
- 2016-05-35 Taxe locale sur la publicité extérieure : fixation des tarifs pour 2017

❧ ❧  
La séance est ouverte à 18h30

❧ ❧

**INFORMATION CONCERNANT LE RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES  
COMPTES RELATIF A LA GESTION DU SIVU DES RIVES DE L'ELORN POUR LES ANNEES  
2010 A 2014 ET LES RAPPORTS D'ACTIVITE ET COMPTES ADMINISTRATIFS DES ANNEES  
2013 ET 2014**

Monsieur le Maire donne la parole à M Yohann Nedelec, Président du SIVU des Rives de l'Elorn, qui déclare : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, merci pour cette invitation à l'occasion de ce Conseil Municipal en vue de présenter le rapport d'activités 2014 avec une année de retard. Je tenais juste à expliquer le motif de ce retard. Ce document était prêt en décembre dernier, mais pour des raisons que vous comprendrez, j'ai choisi de mobiliser les troupes du SIVU sur le rapport de la CRC, et d'apporter les actions correctives dans un temps assez court avant le rapport définitif de la dite CRC. Je ne veux pas vous abreuver de chiffres ni de beaucoup de phrases. Je vais essayer d'aller à l'essentiel, mais je me dois de vous le présenter.

La vie institutionnelle du SIVU, le renouvellement municipal a été suivi par un changement de la composition de nos instances du SIVU de gouvernance. Le Maire du Relecq Kerhuon, votre serviteur ici, est le nouveau Président depuis le mois de mai 2014. Cette année 2014 a été caractérisée par un niveau d'activités en progression et des limites structurelles par des moyens autorisés par nos autorités de tarification. Une progression contenue de la masse salariale, des tarifs supportés par les résidents en augmentation, et qui se rapprochent des tarifs plafonds départementaux de l'aide sociale. Nous y arrivons notamment sur la résidence de Kerlaouena au Relecq-Kerhuon. Les relations avec nos financeurs, renouvellement de la convention tripartite, l'actualisation des projets d'établissements. Sur les relations sociales, la finalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, nouvelle procédure d'accueil des nouveaux collaborateurs, le renouvellement des instances de dialogue social, le renouvellement du comité technique et du CHSCT, le respect de nos obligations en matière de handicap (6.9% des effectifs en 2014), la génération de l'entretien annuel (95% des agents en ont bénéficié). La restructuration et l'extension de la résidence Georges Brassens a permis d'ouvrir une nouvelle tranche opérationnelle de 17 places. Cela peut paraître décalé, mais dans le rapport il est inscrit que la fin des travaux est prévu en décembre 2015. Enfin un chiffre important, la forte activité de la cuisine centrale : 187 676 repas servis sur les structures. Une vie sociale dynamique, la réunion des comités de vies sociales pour chaque établissement : niveau de satisfaction globale élevé, mesuré par un questionnaire adressé aux résidents et aux familles.

Sur les ressources humaines, 125.83 équivalents temps pleins, identique à 2013. L'effectif se stabilise dans un contexte d'activité en progression. Les moyens mis en œuvre sont en adéquation avec le GMP (dépendance) et le PMP (pathologie). Les moyens engagés ont généré des déficits sur les sections soins et dépendance qui ont été solvabilisés par les autorités de tarification. Un élément chiffré qui a aussi son importance, 90% des agents du SIVU sont des femmes. La pyramide des âges est équilibrée. Il est à noter que 41% des agents ont plus de 45 ans ; cette partie des effectifs est la plus touchée par les effets de la pénibilité au travail. Pour les départs, la mobilité, pérennisation et formation du personnel : 4 départs constatés, stabilité depuis 2012 ; 7 évolutions interne ; 10 mise en stage et maintien d'une politique de formation soutenue (3.3% de la masse salariale soit 160 000€). Sur l'activité financière et budgétaire (9.54) le budget global passe de 6 798 182€ en 2013 à 6 924 362€ en 2014. Nous constatons une évolution plus rapide des charges que des recettes. Le poids de la masse salariale dans le budget est un facteur de rigidité normale mais qui n'en a pas moins affaibli nos marges de manœuvres. Le compte administratif de 2014 s'équilibrait d'ailleurs en dépense à 7 693 777 €, des recettes à 7 363 211€, soit un résultat négatif de 330 565 € comme évoqué précédemment. Sur l'hébergement, un excédent exceptionnel de 100 978 € est constaté. Sur la dépendance un déficit de 202 600 € est constaté, il est la conséquence d'une dépense en personnel qui permet de tenir compte des besoins en dépendance. Sur la section soins, un déficit de 228 943 € est constaté, il est la conséquence d'une dépense en personnel qui a été engagée sans attendre l'arbitrage des autorités de tarifications, à savoir l'ARS et le département du Finistère. La structure des charges couvertes par le tarif hébergement est stable par rapport aux exercices précédents. L'activité financière et budgétaire du foyer logement à Kerlaouena : le budget se monte à 752 854 € en 2014. Là aussi le compte administratif 2014 s'équilibre comme suit : 771 987 € en dépense, 778 489 € en recette, soit un résultat positif de 6 501 €. Les

dépenses en soins augmentent peu même si le niveau de dépendance des résidents croit. L'ARS a confirmé de manière définitive que la médicalisation du foyer logement n'est pas envisageable. Le résultat comptable au 31 décembre 2014 s'affiche à - 67 867 €. L'évolution significative de l'excédent brut d'exploitation : 689 414 € permet de dégager un résultat d'exploitation positif en progression, et qui est cependant fortement impacté par le service de la dette. La fonction hébergement : les entrées, départs et taux d'occupation : 80 entrées en 2014 (59 femmes, 21 hommes) dont 63% sont originaires du canton de Guipavas ; 63% des nouveaux résidents ont un niveau de dépendance élevé ; 12 départs et 73 décès. Le taux d'occupation était de 97%. Sur le nombre de dossiers d'inscriptions traités : 397 dossiers reçus, nombre en baisse par rapport à 2013 (475 dossiers). Les admissions sont faites en fonction de critères précis, de dépendance et d'état de santé. Le SIVU est en lien avec les autres résidences de notre territoire pour trouver avec les familles des solutions d'accueil. Le cas échéant, le SIVU assiste la famille dans la mise en place d'une mesure de protection pour les personnes majeures. Voilà ce que je pouvais vous dire sur le rapport d'activités 2014. Je voulais souligner la pleine satisfaction du travail des agents sur le SIVU, et leur renouveler la confiance des élus qui siègent au comité syndical. Travail exigeant, leur professionnalisme, le travail pas toujours évident notamment à Kerlaouena. Je souligne également le travail important que nous pouvons faire ici entre Guipavas et le Relecq-Kerhuon, la qualité des échanges que sont les nôtres, la confiance, depuis le début de ce mandat.

Monsieur le Maire propose ensuite à l'assemblée de passer sur le dossier de la Chambre Régionales des Comptes, et repasse la parole à M. Nedelec : « Vous avez eu état du rapport définitif de la CRC, je voulais juste faire un bref rappel. La question qui s'est posé aux élus de Guipavas et du Relecq-Kerhuon était de ce dire que le document allant être présenté sur le site internet de la CRC, que devons nous faire ? Communiquer en amont et donner la transparence du sujet, ou attendre que quelqu'un le découvre et on sera bien assez tôt de communiquer la dessus ? Le choix a été de communiquer, d'où l'article de presse que vous avez toutes et tous pu lire au mois de mars dernier, afin de donner un maximum d'éléments, et montrer que les élus en charge du dossier depuis 2014 n'avaient pas grand-chose à cacher mais au contraire la volonté de communiquer. Le contrôle a débuté le 15 février 2015. Il y a eu un entretien préalable avec le précédent ordonnateur et moi-même le 2 juillet 2015. M Queffelec et moi-même avons donc rencontré à la demande des magistrats de l'établissement CRC au Relecq-Kerhuon. Les premiers éléments y ont été notifiés. L'obligation légale est de ne pas divulguer d'informations tant que le rapport définitif n'a pas été édité. L'arrêt des observations définitives de la CRC date du 21 janvier 2016. L'observation définitive a été adressée au Président du SIVU le 9 mars 2016. Je réprecise : le rapport est confidentiel jusqu'à sa présentation aux membres du comité syndical. Ce rapport débute par les recommandations qui sont les points précis que la CRC souhaite voir traités en priorité. Le reste des observations des magistrats est repris dans les développements qui comprennent les remarques formulés par les magistrats et les réponses qui ont pu être apportées par l'ordonnateur pendant le contrôle, que ce soit ma personne ou Monsieur Queffelec. Les recommandations sont au nombre de 6 : 4 sont traités ou font l'objet de mesure de résolution, 2 vont être traitées dans le courant de l'année 2016. Les recommandations de la CRC qui font l'objet d'une action ou qui ont été déjà résolus :

- Modifier le statut du SIVU des Rives de l'Elorn pour rendre son mode de gestion conforme au code de l'aide social et des familles : c'est en cours et cela a fait l'objet d'une délibération au comité syndical du 19 février 2016.
- Elaborer un projet d'établissement et le soumettre aux autorités de tarification : c'est réalisé et cela a fait l'objet d'une délibération du comité syndical du 19 février 2016.
- Rédiger un règlement de la commande publique en formalisant les règles de mise en concurrence : réalisé et a fait l'objet d'une délibération lors du comité syndical du 19 février 2016.
- Engager un plan de formation sur la commande publique : partiellement réalisé. Des formations ont été dispensées fin 2015. La commande publique sera intégrée au prochain plan de formation du SIVU.

Les recommandations de la CRC qui vont faire l'objet d'une action prochaine :

- Mettre fin au régime dérogatoire des congés d'ancienneté : fera l'objet d'un travail concerté avec le personnel et ses représentants.
- Tenir un inventaire exhaustif des biens acquis par l'Ehpad. Si un inventaire comptable existe, l'inventaire physique des biens du SIVU n'a jamais été effectué. Cet inventaire sera effectué à

compter du second semestre 2016 et permettra par ailleurs de procéder à une opération de vente de matériel inutilisable qui sera déclassé afin de générer des recettes supplémentaires.

Dans le rapport de la CRC, celle-ci émet des observations sur le fonctionnement du SIVU, notamment la gestion des missions de l'Ehpad par un SIVU. Nous apprenons beaucoup de choses au fur et à mesure. Nous apprenons notamment que le montage qui date de 1992, n'est pas le bon montage pour porter notamment une partie de nos établissements. La CRC a pointé également la situation d'endettement du SIVU par rapport aux travaux conséquents réalisés pour la construction de la résidence Jacques Brel, et la rénovation de la résidence Georges Brassens. Il a été question aussi de plusieurs autres éléments : une équipe de direction surdimensionnée, la création d'un groupement permettant l'entretien du linge avec la structure de Saint Thomas de Villeneuve à Plougastel, le devenir de Kerlaouena, et bien sûr la situation et le recrutement du directeur, en détachement pour l'instant, du SIVU. Je tiens à préciser devant vous tous, et également devant la presse, en aucun cas il n'y a eu d'argent de détourné. Ce sont des éléments importants, la CRC a dit clairement qu'il y avait une somme d'argent qui avait été perçue de manière indue, en aucun cas la personne concernée n'est partie avec l'argent sous le bras, c'est simplement que l'argent qu'il a perçu était trop important. Je tiens à vous préciser que dans ce cadre là, le comité syndical qui s'est réuni jeudi dernier a voté l'ensemble des délibérations à l'unanimité et a décidé d'ouvrir une procédure auprès du Tribunal Administratif pour émettre un titre en vue de récupérer l'argent trop perçu, cela en lien avec le trésorier qui a donné son feu vert. Nous nous sommes donné quelques jours supplémentaires pour décider d'une suite pénale dans cette affaire afin de mettre toutes les chances de notre côté pour récupérer une somme qui permettra d'aller sur une nouvelle structure ou en tout cas qui viendra abonder la trésorerie du SIVU. Je conclurai Monsieur le Maire sur la situation financière du SIVU : l'endettement est conséquent, c'est une réalité. Nous sommes à plus de 17 années en termes de désendettement du SIVU. Je souhaite cependant souligner que la trésorerie est saine. Depuis janvier les services ont travaillé au quotidien pour remettre les éléments de recommandations du bon coté. Nous avons encore 2 à 3 années compliquées sur un plan financier, mais nous faisons tout ce qu'il faut pour redresser la barre et remettre le SIVU sur pied pour son avenir et notamment réaliser la structure de Kerlaouena, qui est urgent. Tel est la mission des élus et des services sur l'instant présent. Voilà ce que je pouvais vous apporter sur les éléments de la CRC».

Monsieur le Maire complète : « Les deux établissements sur Guipavas sont neufs ou rénovés, et c'est une chance pour ces 2 structures. Celui de Kerlaouena nécessite une reconstruction car il ne peut plus être adapté aux normes actuelles. On ne peut pas se contenter d'avoir deux établissements à Guipavas et laisser tomber l'établissement du Relecq-Kerhuon. Avec l'endettement qu'il y a, c'est tout un travail qui est mené aujourd'hui conjointement entre les deux communes pour mener à bien ce projet attendu».

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Gildas Roué qui déclare : « Votre présentation de l'affaire, Monsieur le Président, me semble incomplète. Vous mettez en avant les problèmes concernant l'ex- directeur, problèmes réels certes, mais en occultant tous les éléments relevés par le rapport de la Chambre régionale des Comptes (CRC) et qui, au fil du temps, ont permis tous ces dérapages.

Il est certain qu'en reprenant ces commentaires de la Cour des Comptes, il y en a un peu pour tout le monde depuis la création de ce Sivu en 1992. Le rapport a mis en évidence l'incompétence du Sivu pour gérer en direct les EHPAD (aucun respect des dispositions du Code de l'Action Sociale). L'obligation d'ériger cette gestion en établissement public date du 30 juin 1975, avec 10 ans pour le faire donc officiellement illégal depuis 1985. C'est donc la 1 ère recommandation de la CRC et j'ai noté qu'elle allait être suivie d'effet.

Le statut actuel du Sivu est totalement inadapté. Le conseil syndical est beaucoup trop loin d'un conseil d'administration nécessaire. Il est trop restreint pour assurer le pilotage d'un établissement médico- social pour lequel il n'est pas adapté. La liste est longue des dysfonctionnements :

\*les règles comptables ne sont pas conformes : on aurait dû retenir l'instruction comptable M 14 des communes, or, le Sivu utilisait la M 22 des EHPAD. C'est très technique mais si je vous en parle, c'est parce que ça aurait permis d'avoir un tableau des rémunérations et des indices et ainsi de connaître la réalité du traitement du directeur.

\*l'absence de CTE, un CTP ne suffit pas.

La situation financière du Sivu, catastrophique, a montré que les 4 derniers exercices sont déficitaires. Le déficit budgétaire est constant. Les progressions des charges sont plus importantes que celles des produits. La capacité d'autofinancement est très faible ; le ratio de désendettement est de 17,3 années donc beaucoup trop élevé. Le taux d'endettement 2015 de 68% soit le double de ce constaté dans des établissements équivalents. Quid de Kerlaouena à Kerhuon ? Une réflexion est en cours sur la restructuration depuis 2008 et

apparemment aucune transmission n'a été faite au Conseil Départemental du Finistère. Vous en connaissez pourtant l'adresse, je pense ?

Parlons des ressources humaines :

\*7 personnes ont le titre de directeur alors que 3 ou 4 suffiraient selon la CRC

\*une méconnaissance complète dans la gestion des contrats des agents

Exemple : un agent a eu des contrats successifs sur une durée excédant 2 ans (on aurait encore pu faire la une des journaux sur ce sujet-là!)

\*et je passe sur d'autres détails comme le régime dérogatoire des congés d'ancienneté (1 jour de congé supplémentaire pour 5 ans de présence) et comme la revalorisation de la prime annuelle (totalement illégale!)

La CRC a pointé également de gros problèmes dans le dossier des commandes publiques :

\*le non-respect du Code des Marchés Publics est flagrant avec une évaluation des besoins inexistante

\*le seuil du Code des Marchés Publics est méconnu (90 000€) : aucune publicité sur le marché du linge par exemple... mise en concurrence réduite voire inexistante... bref le Sivu s'est écarté du Code des Marchés Publics.

Enfin, je voudrais finir sur les commentaires d'Alain Queffelec, ancien maire de Guipavas et Président du Sivu de 2008 à 2014 ; il a été questionné et ses réponses m'interpellent ! Loin de moi l'idée de jouer l'avocat d'Alain Queffelec ; il était le Président lors de l'embauche du directeur et la fraude est évidente et le bénéficiaire connu, le directeur. Alain Queffelec était assisté d'une vice-présidente du Relecq Kerhuon, votre adjointe aux affaires sociales, qui aurait pu peut-être sentir que tout n'était pas très clair.

J'ai du mal à imaginer qu'une vice-présidente d'un si petit comité syndical n'ait pas été, un tant soit peu au courant de la situation. Je note également que dans le rapport de la Cour des Comptes, Mr Queffelec émet une hypothèse médicale sur les élus du Relecq-Kerhuon en se demandant s'ils sont soudainement frappés d'amnésie en 2016. Vous vous en souvenez M. le Président ?».

En réponse Monsieur le Président du SIVU déclare : « Je ne suis pas rentré en détails sur le rapport de la CRC parce que le temps était imparti mais tout ce qui a été présenté par vos soins est exacte. Sur le dernier point cependant, lorsque vous dites que Monsieur Queffelec était assisté d'une vice-présidente, en l'occurrence du Relecq-Kerhuon (c'est le fonctionnement : quand le président est au Relecq la vice-présidente est à Guipavas et inversement), je tiens juste à rappeler ici pour la bonne compréhension que le directeur a été recruté en 2009 et que le SIVU des Rives de l'Elorn a été élargi au Relecq-Kerhuon en 2010. Le Relecq Kerhuon n'a pas du tout eu voix au chapitre sur le recrutement du directeur. Nous avons pris « le train en route » en 2010, et pour l'élue concernée c'est important de le préciser. Loin de moi la pensée de faire le jugement d'Alain Queffelec. Je suis à sa place maintenant, et je sais ce que c'est d'avoir des parapheurs sur un dossier complexe et technique. Vous trouverez peut-être ma réponse cavalière mais sur ces dossiers là, et je me tourne vers le Maire également, nous faisons nous chefs d'exécutif, Maires et Présidents, total confiance aux directeurs des différentes structures. Je fais totalement confiance à Monsieur Directeur Général des Services au Relecq-Kerhuon. Je faisais totalement confiance au Directeur Général du SIVU qui me présentait jusqu'au mois de décembre dernier, certaines délibérations et éléments. Je n'avais pas la faiblesse de croire que ces éléments étaient faux. Concernant la rémunération du directeur : je pose juste la question, quand il y a une alternance démocratique, est ce que la première chose que le Maire ou le Président fait est d'aller vérifier le salaire de celui qui est en place depuis 7 ans ? Non. Quand vous avez un budget primitif que vous votez ici en assemblée lors d'un Conseil Municipal, apparaît la masse salariale en charge de fonctionnement. Est-ce que l' élu se demande combien touche tel ou tel agent ? Non, nous pouvons le savoir mais on ne fait pas cette démarche. Lorsque je suis arrivé Maire du Relecq-Kerhuon en 2008, jamais je n'ai demandé le revenu de mon Directeur Général des Services parce que ça fait près de 20 ans qu'il était là et que je considère donc que c'est normal. Ce fut la même situation sur le SIVU des Rives de l'Elorn, d'où la surprise, courant de cette année, quand nous avons appris les éléments de la CRC. Je n'ai pas échangé avec lui mais je pense que mon prédécesseur, a été tout autant surpris. Je le connais fort bien, et je ne pense pas qu'il est un temps soit peu imaginer contourner ou passer au dessus de la loi sur ce point là. Mais c'est ce que je disais tout à l'heure, si nous allons au pénal il appartiendra à la justice de faire toute la lumière sur ces conditions de recrutement. Je terminerai sur les exercices déficitaires, sur le projet d'établissement et le transfert du projet.

Il n'y avait pas de projet mais nous nous y mettons. Les exercices déficitaires ont tous été repris par les autorités tarifcatrices. Le transfert du projet pour la résidence de Kerlaouena au Relecq Kerhuon n'a pas été transféré pour la simple et bonne raison que nous avons un problème de foncier. Monsieur le Maire je n'ai pas l'intention ce soir de vous demandé d'acheter du terrain ou même une cession de terrains sur Guipavas. Nous avons un problème de foncier pour la construction de cette résidence. Nous allons en expropriation, et

avons tardé à transmettre ce dossier car le foncier n'est pas encore définitivement acté, donc que tout le monde soit rassuré autour de la table.

Là où je partage votre opinion : dès le départ, les conditions de décision dans ce SIVU (le comité syndical) est anormalement composé de peu d'élus. Le directeur par intérim actuel a tout fait pour trouver avec la Préfecture les moyens légaux pour pouvoir évoluer en attendant une autre décision. Nous nous sommes donné jusqu'à la fin de l'année pour trouver une solution légale nous permettant d'élargir nos rangs à l'ensemble des personnes intéressées aux seins des conseils municipaux. Je ne suis pas un technicien ni un professionnel de l'actions sociale ou médico-social, c'est un nouveau monde et les élus doivent se saisir de ces sujets, mais je suis entouré de gens compétents, et d'agents qui savent communiquer la passion de leur métier et qui sont aussi des sources inépuisables.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Michel Bars qui déclare : « J'ai demandé, nous avons demandé, l'inscription à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 27/04/2016 des sujets relatifs à la gestion du SIVU des Rives de l'Elorn ainsi que le rapport de la CRC effectué sur la gestion des années 2010 et suivantes. Je l'ai demandé d'abord pour que la Commune se conforme à la loi, ensuite pour combler des lacunes importantes dans l'information des élus. Depuis plusieurs semaines, j'en faisais la demande, et d'autres adjoints l'avaient fait avant moi, s'agissant des rapports annuels d'activité du SIVU.

Les Textes : CGCT Article L5211-39 : Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Les statuts du SIVU Article 7 : Une copie du budget et des comptes du Syndicat sont adressés, chaque année, aux Conseils Municipaux des communes adhérentes. Sont donc exigés : un rapport d'activité annuel, avant le 30 septembre, les comptes administratifs, une fois arrêtés par le SIVU, ainsi que des points d'information organisés régulièrement à l'intention du Conseil Municipal, plus les budgets annuels.

Au Conseil Municipal de Guipavas, le Conseil n'a reçu aucune des informations prévues par la loi et par les statuts : ni les rapports d'activité des exercices 2013 et 2014, ni les comptes administratifs, ni les budgets.

Le montant de la dette du SIVU n'était pas connu des élus municipaux il y a quelques semaines encore. Son montant annuel n'est pas communiqué à la Commune pour être annexé au compte administratif de la Commune, les rapports d'activité annuels du SIVU ne comportent mention du volume de la dette que depuis l'édition 2014 du rapport annuel. Les rapports d'activité du SIVU ne comportent pas de rapport d'analyse de gestion financière, à l'image des analyses qui sont effectuées à l'appui des comptes de la Commune de Guipavas. Aucun point d'information n'a été fait au Conseil Municipal ni aux élus du groupe majoritaire au cours des 24 derniers mois, par nos représentants au SIVU. Les manquements à l'information ne datent pas seulement de la période récente. En effet, lors du précédent mandat, seuls ont été présentés devant le CM les rapports d'activité annuels 2010 et 2012 (cf. CM du 29/06/2011 et CM du 11/12/2013). Les comptes rendus de ces 2 conseils ne comportent aucun élément chiffré, relatif à la gestion financière : ainsi le montant de la dette n'est pas connu. On sait depuis très peu de temps que cette dette est à un niveau très élevé, supérieur aux moyennes habituelles. Avec une dette de 7,4 M en 2012 passée à 8,2 M en 2014. Et un ratio de désendettement bien installé dans la zone rouge. Or on sait qu'en cas de défaillance du SIVU, ce sont les Communes de Guipavas et Le Relecq Kerhuon qui doivent en supporter la charge (cf. article 15 des statuts du SIVU). L'information financière (dette, résultats) ne se trouve pas davantage dans les comptes rendus des Conseils Municipaux du Relecq Kerhuon.

Ainsi, il est évident que la gestion du SIVU, des années 2013 à 2015, ou la gestion des années antérieures, reste non transparente pour les conseillers municipaux, hormis peut-être pour les délégués des communes auprès du SIVU ayant un contact avec la direction du SIVU. Nos représentants siégeant au SIVU n'ont pas accédé à nos demandes, en usant de prétextes irrecevables, jusqu'à ce que je fasse par écrit deux demandes, l'une le 2 février l'autre le 11 avril ».

Monsieur le Maire ajoute que ce Conseil Municipal a été réalisé sans la tenue des commissions municipales habituelles, comme le stipule le règlement. « En mon absence, les réunions n'ont pas été organisées par les

Présidents de commissions. Néanmoins, la règle des trois mois entre deux conseils imposait une séance avant le 3 mai. Certains sujets, notamment les rapports qui vont suivre, avaient un caractère d'urgence d'où la tenue de ce Conseil. Pour ce qui est de la présentation, l'ensemble des documents vous a été fourni. Je conviens volontiers que ces documents soient difficilement compréhensibles en quelques jours, il n'empêche nullement a un conseiller qui souhaite obtenir plus d'informations, de faire part de ces interrogations pour un prochain conseil, auquel cas évidemment les réponses seront apportées, même en commission si besoin.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Albert Kermarec : « Une seule question Monsieur Nedelec, pourquoi avoir recruté Monsieur Sarrabezolles en tant que directeur et ne pas avoir ouvert ce poste à l'extérieur ? Je précise que je ne mets pas en doute ces capacités ».

En réponse Monsieur Nedelec déclare: « Pour la présence de Renaud Sarrabezolles sur le poste de directeur par intérim : je lui ai demandé de venir me donner un « gros coup de main » sur cette situation très compliquée que je pourrai qualifier d'écuries d'Augias parce que depuis début janvier, tout un service entier travaille pour remettre les choses. Je lui ai demandé de venir car il a les compétences, il a les qualités, il n'est pas question d'avoir créé un emploi pour lui, il n'est pas question d'avoir créé un CDI pour lui, c'est un intérim qui s'achèvera au mois d'août. Je tiens juste à préciser qu'à l'origine, c'était sur des questions RH, dont c'est sa fonction par ailleurs, qu'il a remplacé Madame Rey qui est en congés maternité. Le directeur en détachement actuellement, a fait savoir début janvier qu'il était en arrêt de travail. Je lui ai demandé le jour où il est arrivé s'il acceptait pour un délai très court d'assumer un peu des deux et d'essayer de faire, au maximum, très bien les choses. Il a accepté, il est là jusqu'au mois d'août. J'ai rencontré les représentants syndicaux, les associations de différents bénévoles qui évoluent dans les structures, les agents. De la toute petite expérience qui est la mienne depuis mai 2014 en tant que président du SIVU, l'accueil qui est réservé à la direction du SIVU depuis ce changement est juste totalement improbable. Lui sa mission est de bien faire les choses, et une fois qu'il les aura bien faites, il s'en ira aussi rapidement qu'il est arrivé ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie Heron : « Président du *Centre de Gestion du Finistère*, Monsieur Yohann Nedelec, a proposé au Président du *SIVU des Rives de l'Elorn*, qui n'est autre que Monsieur Yohann Nedelec, le recrutement du premier adjoint au Maire du Relecq-Kerhuon, à nouveau Monsieur Yohann Nedelec, pour le remplacement par intérim des postes de « Directeur » et « Directeur des ressources humaines » du *SIVU des Rives de l'Elorn*. Ajoutons également que le principal financeur et l'autorité de tutelle du *SIVU* est le *Conseil Départemental du Finistère*, dont la Présidente est la conjointe dudit Directeur par intérim. En somme, d'une part, Monsieur Nedelec demande à Monsieur Nedelec l'autorisation de recruter son propre adjoint, pour remplacer deux personnes en une. D'autre part, cet adjoint, Monsieur Renaud Sarrabezolles, est rétribué par l'organisme public dont sa propre épouse, Madame Nathalie Sarrabezolles, est la Présidente. Et pour couronner le tout, c'est par hasard et sans avoir été ni consultés ni informés que nous, les élus du groupe majoritaire Guipavas Solidaire, apprenons ces faits. Il y a là à la fois un manque criant de transparence et une collusion indiscutable ».

Suite à cette intervention, Monsieur Nedelec apporte les réponses suivantes : « Madame Heron, vous connaissez le fonctionnement du SIVU pour y avoir siégé et vous connaissez le processus de fonctionnement. Le reproche que vous me faites, vous avez tout à fait le droit et l'attitude de le faire, cela ne me dérange aucunement. J'assume pleinement le choix qui était le mien pour remettre d'équerre une situation qui était à la dérive. Le travail est fait, la personne concernée a toute ma confiance. Cette personne repartira de la même manière qu'elle est arrivée. Quand à l'information du groupe majoritaire de Guipavas, je ne sais pas quel est votre fonctionnement. Cette décision que j'ai proposée à Monsieur le Maire de Guipavas a été prise conjointement. Ce n'est pas le fait du prince, en l'occurrence Yohann Nedelec, qui aurait pris cette décision là, tout simplement ».

Monsieur le Maire précise que le groupe avait été informé le jour même où lui, l'avait appris.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Bernard Kerleguer pour une dernière question: « Comme l'a dit Michel Bars tout à l'heure, ce sujet qui n'a jamais été abordé mérite qu'on s'y arrête. Pour revenir à l'embauche de Renaud Sarrabezolles, ce n'est pas vous Monsieur le Maire qui nous avez donné l'information. Vous nous l'avez donnée suite à une demande pressante de certains élus du groupe Guipavas Solidaire qui avait eu l'information.

Je voulais revenir sur la commande publique. Monsieur le Président, vous avez focalisé dans la presse le problème du SIVU suite au rapport de la CRC sur la problématique du Directeur. Mais pour nous, le problème de la commande publique est tout aussi important sinon plus. Vous nous l'avez dit tout à l'heure, ce point devrait être résolu au second semestre 2016. Dans la lecture et la synthèse que vous faites du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du SIVU, vous avez (ou vous n'avez pas) évoqué l'une des anomalies soulevées lors de ce contrôle par les Magistrats, à savoir :

- Le non-respect systématique du code des Marchés publics
- L'absence d'appel d'offres pour des marchés tels que ceux passés avec :
  - La société Abers Linge pour un montant supérieur à 140 000€ en 2013 et 2014.
  - La société MGO, dont le montant annuel des fournitures dépasse le seuil des 90 000€ De même, si un marché a été passé avec cette société en 2011 pour un coût annuel de 5810€ alors que l'addition des 3 derniers exercices porte le montant à plus de 377 000€ soit un dépassement de plus de 350 000€
- L'absence de mise en concurrence et le choix du prestataire sont effectués en l'absence de tout critère.
- Le non-respect des conditions lors de signatures de conventions : exemple : la convention passée avec l'IFSO dont les montants sont supérieurs à ceux indiqués dans ladite convention.
- L'absence de publication dans le bulletin officiel des annonces des marchés publics ou dans un Journal d'annonces légales, ce qui est OBLIGATOIRE pour les marchés supérieurs à 90000€

De plus, les procédures mises en place dans le cadre des délégations de signature ne sont pas respectées, et je cite le Magistrat : « ces contrats signés par des personnes n'ayant pas délégation présentent donc une fragilité juridique susceptible de rendre caducs les engagements du SIVU.

D'autre part, il est à noter mais c'est une des causes et/ou des conséquences des anomalies relevées précédemment que la Commission d'Appel d'Offres ne s'est réunie que 3 fois en 5 années, avec quelquefois un seul membre présent !!! Ceci constitue un nouveau vice de procédure.

Le comité syndical s'est également réuni 7 fois avec seulement 2 délégués présents, ce qui en l'absence de quorum, constitue également un vice de procédure substantiel, mais surtout rend illégales ces délibérations. Or, sauf erreur de ma part, durant ces 5 années vous siégez au Comité Syndical. D'ailleurs le Budget Primitif 2015, établi sous votre Présidence, est entaché d'irrégularité pour les mêmes raisons ».

Monsieur le Maire propose d'arrêter les débats sur le sujet, mais laisse Monsieur Nedelec apporter ses dernières réponses.

Monsieur Yohann Nedelec déclare : « Vous avez relevé des vices de fonctionnement et je les partage et ne les nie pas. Sur la délégation de signatures, c'est extrêmement important de souligner à qui vous donnez délégation de signature. On appelle cela un DUD (document unique de délégation). En ce qui me concerne depuis 2014, j'ai refusé de donner ce que l'on appelle les pleins pouvoirs au Directeur du SIVU dès le départ, alors que rien ne pouvait me permettre de soupçonner une irrégularité. Je tenais à le souligner. C'est le Président ou son représentant qui agit toujours pour ordre du Président. Voilà ce que je souhaitais donner comme précisions Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fin des débats sur le SIVU des Rives de l'Elorn. Il précise que les questions pourront être posées par la suite et des réponses y seront apportées.

Monsieur Michel Bars souhaite poursuivre les échanges, le sujet du SIVU étant pour lui à peine abordé. Il a un certains nombres de questions importantes qu'il souhaiterait pouvoir poser, et qui intéresseront tant la presse, que les élus, guipavasiens et usagers du SIVU. Il rappelle le devoir de transparence financière. « Si à la seule fois où l'on a l'occasion d'aborder ce sujet, vous me dites que je n'ai pas de liberté de parole, ni de liberté de poser des questions, il y a un problème sérieux dans cette commune ».

Monsieur le Maire maintient sa décision en précisant que le temps imparti sur le sujet est dépassé, et que de nombreux autres rapports sont à suivre. Les questions pourront être posées lors du prochain Conseil Municipal, le 6 juillet prochain.

Monsieur Michel Bars demande une suspension de séance.

Monsieur le Maire refuse cette demande.

Monsieur Bernard Kerleguer souhaite poser une question sur le rapport de la CRC à Monsieur Yohann Nedelec, Président du SIVU, et craint que celui-ci ne puisse être présent lors du prochain Conseil.

Monsieur Nedelec confirme qu'il pourra venir lors d'un prochain Conseil.

Monsieur Bernard Kerleguer précise qu'il n'y a pas de limitation de durée pour une séance du Conseil. Pour répondre à l'intervention de Monsieur le Maire sur l'absence de commissions durant son absence, Monsieur Kerleguer ajoute : « Les conseillers du groupe Guipavas Solidaire n'ont pas organisé de commissions parce que nous souhaitions consacrer le Conseil Municipal du 27 avril uniquement à la présentation des rapports d'activités du SIVU ainsi qu'au rapport de la cours des comptes. Nous avons besoin de renseignements. Nous avons été privé d'information pendant 2 ans, c'est pourquoi ces commissions n'ont pas eu lieu, mais les dossiers ont été tout de même traités. Je salue d'ailleurs la conscience professionnelle des employés municipaux. Nous avons besoin de temps pour analyser le dossier de la CRC. Pourquoi reporter à début juillet des réponses qui peuvent être apportées aujourd'hui ? »

Monsieur Michel Bars ajoute que s'il ne peut pas poser ses questions, il n'aura pas d'autres solutions que de le faire par la presse.

Monsieur le Maire : « On nous explique que nous avons attendu 2 ans pour avoir l'ensemble des informations. Il n'était pas possible ce soir, de se restreindre à un seul point à l'ordre du jour. Les rapports présentés ce soir attendent un vote en Conseil Municipal. La décision prise en mon absence n'était pas la bonne. Il y a des services à faire tourner et des projets à faire avancer. Il y a des attributions de marchés à procéder sinon cela peut repousser d'une année des projets, et remettre en cause un plan de mandat. Il y a des choses un peu pressantes que nous devons mettre à l'ordre du jour. Je ne pouvais d'ailleurs mettre à l'ordre du jour que les points ne pouvant attendre trop longtemps.

Je vous propose de reposer vos questions lors d'un prochain Conseil Municipal. Monsieur Nedelec, Président du SIVU accepte même de revenir en séance public ».

Monsieur Michel Bars souhaiterait savoir si Monsieur Nedelec est indisponible à partir de cet instant ?

Monsieur Nedelec que d'autres obligations l'attendent par la suite. Il accepte de revenir lors d'un prochain Conseil Municipal pour poursuivre les échanges. Il ajoute que les élus présents à la conférence de presse ont eu, via une note, l'ensemble des éléments précédemment abordés. Libre à eux d'en extraire les informations qu'ils souhaitent.

Monsieur Michel Bars ajoute qu'il souhaite aborder les points n'apparaissant pas dans cette note résumée transmise à l'ensemble des conseillers municipaux et à la presse.

Monsieur le Maire rappelle que le rapport est public est disponible dans sa version intégral depuis le jour de sa présentation. Suite à plusieurs débordements, il rappelle qu'il appartient au Maire de donner la parole dans l'assemblée.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Mme Sylvie Nedelec qui déclare : « C'est une déclaration que je voulais faire en début de conseil, mais puisque vous êtes revenu plusieurs fois sur la question Monsieur le Maire, je voudrais apporter des précisions. Vous avez dit que la décision que nous avons prise n'était pas la bonne, à savoir qu'il ne fallait pas faire un sujet unique mais qu'il fallait passer tout le conseil. On s'aperçoit qu'on ne peut pas aller sur le sujet demandé, car il y a des délibérations à passer. Vous avez dit que la mauvaise décision avait été prise en votre absence. Vous avez été absent pour arrêt maladie, ça n'est absolument pas un reproche, mais pendant ce temps, il y a des délégations qui se mettent en place et qui s'exercent. C'est le principe même du fonctionnement de ce conseil. Dans ces délégations, ce sont des décisions qui ont été prises à la majorité. A votre retour d'arrêt maladie, vous avez complètement perturbé l'ordre des choses de façon complètement unilatéral, puisque le groupe n'a pas été consulté sur la question. Nous maintenons que ce soir, le projet du SIVU justifiait largement un Conseil Municipal avec un sujet unique, cela aurait même pu se passer dans le cadre d'une plénière. Le problème est que ce soir, vous allez nous présenter des délibérations, qui du fait de ce report de date, et de cet ordre du jour entièrement remanié, ne sont pas passés en commissions. Pour nous, cela n'est pas dans l'ordre normal des choses ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice Jacob : « Pour apaiser un peu les esprits, je pense que nous sommes tous des grands maintenant, tout est mis sur la table, tout est public, on ne va peut être pas passer la nuit dessus. Il y a beaucoup de public qui nous attendent et attendent des projets. Je ne dis pas ça pour vous dédouaner Monsieur le Maire, mais je pense qu'il faut avancer. S'il faut faire un autre conseil ou une commission plénière, on le fera, et je pense que Yohann Nedelec pourra être présent ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard Kerleguer : « Pour répondre à Fabrice, sur tes interrogations quant au report des commissions, Sylvie a apporté une première réponse. Je ne sais pas si vous avez tous regardé l'ordre du jour de ce soir, mais les délibérations présentées ce jour, et on le verra tout à l'heure lorsque nous allons en débattre, sont mal finalisées. Certaines délibérations ne respectent pas les procédures requises une fois de plus, et pourraient même être remises en cause par le contrôle de légalité. En effet, il n'y a que la commission d'appel d'offres qui a été réunie, et les autres commissions ne se sont pas tenues. La commission administration générale et finances valide l'ensemble des délibérations qui sont présentées dans les autres commissions ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gildas Roué : « Je suis surpris de voir que les membres de Guipavas Solidaire sont avides de renseignements sur le sujet, et je constate qu'il y en a 10 absents sur 24. Il y a quelque chose qui m'échappe. »

Monsieur le Maire interrompt les débats.

### **ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 3 FEVRIER 2016**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : INSTALLATION DE MATURATION ET ELABORATION DE MACHEFERS, SOCIETE SCORVALIA ZAC DE PENHOAT A PLABENNEC**

La société Scorvalia a été créée pour répondre au besoin de la valorisation de mâchefers de Sotraval, et répondre au besoin de matériaux routiers d'Eurovia Bretagne (actionnaires respectivement à 49 et 51 %).

Ceci répond également aux objectifs du plan départemental d'élimination des déchets. La société est implantée dans la ZAC de Penhoat à Plabennec.

L'usine est classée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elle traite les mâchefers de l'usine du Spernot à Brest.

L'activité a été autorisée par arrêté Préfectoral du 18 juin 2008, complété le 25 avril 2012.

Par arrêt du 13 juin 2014, la cour administrative d'appel de Nantes a annulé l'arrêté d'autorisation du 18 juin 2008 précité, qui autorisait le site à traiter 40 000 tonnes de mâchefers/an.

Elle a également imposé à Scorvalia de déposer une nouvelle demande d'autorisation, tout en autorisant la poursuite de l'exploitation avec une limitation du tonnage de mâchefers à 33 000 tonnes/an.

#### **Objectifs de la nouvelle demande d'autorisation :**

1) **Régularisation pour le traitement de 33 000 tonnes de mâchefers/an**

Il s'agit de traiter uniquement les mâchefers provenant de l'usine d'incinération des déchets ménagers du Spernot à Brest.

2) **Modification de la gestion des eaux pluviales sur les plateformes de stockage des mâchefers**

Le projet autorisé en 2008 était basé sur le concept « zéro rejets à l'extérieur » des eaux pluviales sur les plateformes de stockage des mâchefers.

En conditions réelles d'exploitation, il est apparu que l'évaporation due au processus de maturation des mâchefers est insuffisante pour compenser les eaux pluviales. Il y a donc un excédent d'eaux pluviales en contact avec les mâchefers, qui doit être traité. Ces eaux excédentaires sont évacuées par camion-citerne jusqu'à la station d'épuration du port de Brest.

Dans le cadre de ce nouveau dossier, Scorvalia propose d'améliorer la gestion des eaux pluviales sur les plateformes de stockage excédentaires en créant et finançant un raccordement direct sur le collecteur d'eaux usées de Gouesnou via une nouvelle canalisation de 2145 m.

Ceci permettra d'annuler l'impact routier des camions citerne.

Le fonctionnement du bassin restera inchangé, la gestion par bâchée sera maintenue car elle garantit la maîtrise des rejets.

### **3) Augmentation de la capacité de traitement de 33 000 à 45 000 tonnes/an des mâchefers en provenance des unités d'incinération de Brest, Briec et Carhaix**

En réponse au plan départemental d'élimination des déchets, qui fixe l'objectif de création de nouvelles capacités de traitement de mâchefers sur le Finistère, Scorvalia demande à élargir l'origine géographique des mâchefers acceptés sur sa plateforme.

Seraient donc concernés, en supplément à l'unité du Spennot, les sites de Briec et Carhaix. Le SIDEPAQ, exploitant du site de Briec, a sollicité le Préfet dans ce sens.

Les aménagements actuels sont suffisamment dimensionnés pour traiter 45 000 tonnes de mâchefers/an. Il n'y a pas de nécessité de nouvelles infrastructures.

Les méthodes d'exploitation seront révisées. La gestion des stocks actuelle est dédiée à l'unité de Brest. Elle sera modifiée pour pouvoir traiter trois flux de mâchefers différents (Brest, Briec, Carhaix). Les flux de mâchefers seront différenciés sur les différentes phases du traitement : stock amont maturation, criblage, stock aval. De nouveaux casiers de stockage seront créés.

Les impacts environnementaux seront inchangés par rapport à la situation initiale.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet présenté.

Mme Marie-Pierre Laforge souhaite apporter un complément d'informations : « Cette délibération semble contradictoire, elle régularise une réduction du tonnage imposé par la cour administrative de Nantes et également une demande d'augmentation de la capacité de traitement de 33000 à 45000t/an. La décision du tribunal est récente et est probablement motivée. La demande d'augmentation du tonnage de mâchefers à traiter aura pour conséquence directe une augmentation de trafic des camions avec l'arrivée des déchets des centres de Briec et Carhaix, trafic qui s'ajoute à celui qui évacue les eaux pluviales souillées vers la station d'épuration du port de commerce. Il aurait été trouvé dans les poussières contrôlées sur le site des métaux lourds dont on ignore l'origine. Pour ces raisons, le conseil municipal de Gouesnou a voté à l'unanimité contre la demande d'extension de la plateforme. Et le conseil municipal de Plabennec a mis en place une commission de suivi du site. En tant qu' élu communautaire au niveau du pays de Brest, je vous propose une cohérence avec les décisions prises par les communes directement concernées ».

Monsieur Bernard Kerleguer complète en affirmant que les eaux pluviales sur le secteur, sont souillées de métaux lourds avec des concentrations de plombs élevées. Les aménagements paysagers sur le site n'ont pas été effectués comme prévu initialement. L'accroissement de la production de cette plate-forme accentuerait ces contraintes par une augmentation du trafic routier avec en moyenne entre 6 et 8 camions par jour. C'est une moyenne lissée, on peut très bien avoir 30 camions par jour. Cela générera des contraintes sur Gouesnou / Plabennec et Briec / Carhaix. Pour ces motifs, nous émettrons un avis défavorable ».

**Avis du Conseil Municipal : Défavorable à l'unanimité.**

## **APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE PROXIMITE POUR 2016**

Brest Métropole a mis en place en 2015 un nouveau système de gouvernance autour de la programmation des travaux sur l'espace public, dans le contrat de proximité territoriale, avec une organisation sur trois niveaux complémentaires :

- Territoire légitime des politiques structurantes de l'espace public, la Métropole est du point de vue de la proximité celui de l'affirmation d'une triple dimension, celle de la transparence de la décision, celle de la solidarité des moyens et celle du professionnalisme d'intervention.
- Trois territoires intermédiaires, dits territoires de proximité, qui regroupent chacun plusieurs communes et quartiers de la ville-centre sont des territoires d'expression de la solidarité intra métropolitaine, de mise en cohérence et de déploiement transversal des politiques de proximité. C'est l'espace du penser collectif, celui de la co-construction, de la quotidienneté dans la métropole. La commune de Guipavas est intégrée au territoire EST comprenant également les communes du Relecq-Kerhuon, de Plougastel-Daoulas ainsi que les quartiers Europe et Saint-Marc de Brest.
- Enfin, la Commune est le territoire légitime pour approuver la programmation des interventions sur les espaces verts et la voirie de proximité.

Le dispositif a fait l'objet d'une évaluation annuelle lors du comité de dialogue territorial du secteur Est qui s'est tenu le 3 mars 2016.

Le programme de travaux de proximité dans les domaines de la voirie et des espaces verts de 2016 vient d'être défini en fonction des attentes de la commune et des politiques de la Métropole assurant une cohérence des investissements à l'échelle du territoire.

Ainsi, Brest Métropole a acté le principe d'une approbation de la programmation de travaux par les maires des communes sur la dimension « proximité » des politiques de l'espace public.

Des enveloppes budgétaires ont été définies sur la base des moyens globaux alloués à la réalisation de ces travaux, crédits en investissement, fournitures et moyens en personnel, et de critères de répartition prenant en compte la population, le linéaire de voirie et la surface des espaces verts sur chacun des territoires.

Les programmes de travaux, annuels et pluriannuels, seront mis en œuvre par les services de Brest Métropole sous l'autorité des Vice-présidents de territoire, dans la limite des enveloppes financières définies. Ils pourront le cas échéant être adaptés en fonction :

- des nécessités et opportunités de coordination avec les concessionnaires et autres intervenants du domaine public,
- des urgences (événements climatiques exceptionnels, ruines de chaussée et désordres sur ouvrages) justifiant la mobilisation des moyens de Brest Métropole.
- des aléas techniques et administratifs.

*Pour la Ville de Guipavas, le programme de travaux proposé pour l'année 2016 est le suivant :*

### **Voirie**

- Programme 382 de travaux de voirie à l'entreprise. Dotation 250 000 €:
  - Aménagement du carrefour De Gaulle/ Cozian, VC2 (rue commandant Challe), VC 4 (rue de la Fraternité et rue du Rody)
- Programme 179 de travaux de voirie réalisés en régie. Dotation 248 900 €:
  - Aménagement des rues Ribeuze, Guépratte, Saint-Vincent De Paul, Dugesclin, Anne De Bretagne, François Villon, des avenues de Normandie et Barsbüttel et de la RD 25.

### **Espaces verts et chemins de randonnées**

- Dotation 46 000 €:
  - Aménagement du jardin du Conte et études relatives à l'aménagement paysager des ronds-points à proximité de l'aéroport,
  - Remise en état du chemin de Kermeur Saint-Yves à la rue du Pouldu

Par ailleurs, il convient de présenter au Conseil Municipal un bilan des interventions de Brest Métropole au travers des fiches de « relations aux administrés » (R.A) ainsi qu'au travers du bilan annuel des crédits métropolitains territorialisés engagés sur le territoire communal en 2014 (ex article 34 de la loi du 16 décembre 2010).

#### Statistiques relations aux administrés 2015 :

- 2559 fiches RA pour le territoire EST dont 359 pour Le Relecq-Kerhuon et 380 pour Plougastel-Daoulas.
- 460 fiches RA pour la commune de Guipavas
  - dont 286 fiches – Voirie/Signalisation
  - dont 57 fiches – Espaces Verts/Écologie Urbaine
  - dont 44 fiches – Éclairage Public
  - dont 27 fiches – Déplacements
  - dont 94 fiches – Propreté/Déchets

Sur ces 460 fiches, 17 signalements en ligne sur internet, et 86.58 % sont résolues.

#### Rapport 2014 des crédits engagés sur la commune de GUIPAVAS :

Les dépenses sont en « coûts bruts directs » qui englobent les charges de fonctionnement (masse salariale, contrats, matériels, énergies ...) et d'investissement réalisés à partir du Compte Administratif 2014.

La Métropole a investi 5 243 037 € (CA) en 2014 sur le territoire de GUIPAVAS dans le cadre des 4 politiques publiques « collecte et traitement des déchets », « voirie », « éclairage public », « espaces verts » pour un coût moyen de 377 € par habitant de GUIPAVAS et un coût moyen de 271 € par habitant de la Métropole.

- Collecte et traitement des déchets
  - 1 112 km de voies de collecte pour la Métropole
  - 145 km de voies de collecte pour la commune de GUIPAVAS
  - 2 138 k€ dont 1282 k€ de collecte et 855 k€ de traitement pour GUIPAVAS
  - 154 € par habitant pour la commune de GUIPAVAS
- Voirie
  - 1 952 k€ en voirie-espaces publics pour la commune de GUIPAVAS
  - 12,30 € par ml de voirie pour GUIPAVAS
  - 12,5 € par ml de voirie pour la Métropole
- Éclairage Public
  - 3 039 points lumineux sur la commune pour un global de 34 071
  - 608 k€ en éclairage public et réseaux pour la commune de GUIPAVAS
  - 44 € par habitant pour la commune de GUIPAVAS
  - 30 € par habitant pour la Métropole
- Espaces Verts
  - 544 k€ en espaces verts pour la commune de GUIPAVAS
  - 39 € par habitant pour la commune de GUIPAVAS
  - 62 € par habitant pour la Métropole
  -

Un état détaillé des travaux 2016 sur la commune de GUIPAVAS est annexé à la présente délibération. Sont également joints un état statistique relatif aux relations avec les administrés et un rapport retraçant l'activité de Brest métropole et l'utilisation des crédits engagés dans les communes en 2014.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme prévisionnel de travaux pour l'année 2016, de prendre connaissance des statistiques « Relation aux administrés » de l'année 2015 et du rapport d'activité 2014.

M. Patrick Frin souhaiterait connaître la délimitation prévue pour les travaux rue de la Fraternité et route du Rody ?

Monsieur Bernard Kerleguer précise qu'il s'agit du début des travaux route du Rody. Ils sont prioritaires avant tout aménagement de la ZAC du Rody. Les travaux prévus en 2016 concernent uniquement le bas du Rody, le bas de Kermeur Coataudon, la rue de la Fraternité jusqu'à l'impasse Kermeur en haut. Brest Métropole n'ayant pas trouvé d'accord avec les propriétaires des terrains, il est nécessaire sur le plateau de Kermeur Coataudon de passer une DUP (déclaration d'utilité publique) pour exproprier les propriétaires des terrains mitoyens à cette VC4 afin d'élargir la voirie.

M. Albert Kermarec souhaiterait savoir si l'investissement de Brest Métropole est en augmentation ou en diminution par rapport à l'année dernière.

M. Bernard Kerleguer précise que l'investissement se situe à peu près au même niveau.

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

**AMENAGEMENT ET RESTRUCTURATION DE PARKINGS ET D'AIRES DE PETANQUE AU COMPLEXE SPORTIF DE KERCOCO : APPROBATION DU PROGRAMME ET ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT**

La commune de Guipavas souhaite entreprendre des travaux afin de revoir le stationnement au complexe sportif de Kercoco et aménager une nouvelle aire de pétanque. La révision de l'aire déjà existante à l'espace Europe est également prévue en option.

Ces travaux comprennent principalement :

- La réalisation d'un parking de 50 places (parking nord) et son accès
- La restructuration d'un parking d'une soixantaine de places (parking sud) et la création d'un nouvel accès
- L'aménagement d'une aire de pétanque et son éclairage
- La réfection des espaces verts
- La reprise du boulodrome couvert en bi-couche

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 135 720,96 €(hors taxe) et se décomposent comme suit :

- |                                  |                |
|----------------------------------|----------------|
| - Maîtrise d'oeuvre :            | 7 000,00 €HT   |
| - Lot n°1 – Voirie avec option : | 115 950,11 €HT |
| - Lot n° 2 - éclairage :         | 11 325,00 €HT  |
| - Frais annexes :                | 1 445,85 €HT   |

Le plan de financement prévisionnel tiendra compte des co-financiers potentiels suivants (les montants sont calculés sur le hors taxe)

- Etat - FSIL (40 %) : 54 288,38 €
- Conseil départemental (10 %) : 13 572,10 €
- Apport de la commune y compris l'emprunt (montant hors taxe) : 67 960,48 €

Afin de mener à bien ce projet, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le programme et le plan prévisionnel
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la préfecture dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental ainsi qu'auprès de toute autre collectivité ou organisme susceptibles d'apporter son concours financier

M. le Maire donne la parole à M. Christian Guyonvarc'h qui déclare : « Mon intervention portera sur le plan de financement de ce programme et sur la relation de ce programme au budget primitif que nous avons voté le 3 février.

Le programme de travaux à Kercoco est une opération nécessaire, chacun en convient, en premier lieu pour sécuriser l'accès des véhicules au site ainsi que la circulation des piétons. C'est d'ailleurs pourquoi le conseil municipal a souhaité inscrire cette opération d'abord dans le Programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2016-2020 puis dans le Budget primitif (BP) 2016. Mais ce n'est pas le sens de mon propos.

Le programme de travaux à Kercoco qui est soumis aujourd'hui au conseil municipal s'appuie sur des plans qui ont été montrés (mais non pas communiqués) pour la première fois aux élus, à quelques élus pour être plus précis, lors de la Commission d'appel d'offres (CAO) du 25 avril. Ces plans montrent que l'accès au futur parking devrait se faire en utilisant un terrain à vocation d'habitat et propriété de la commune. Or, il se trouve que ce terrain, d'une valeur estimée à 40 000 €, fait partie du programme de cessions foncières de la commune prévu au budget 2016 pour une valeur globale de 200 000 €. D'ailleurs le projet de vente de ce terrain de 241 m<sup>2</sup> situé au 72, rue du Commandant Challe a été présenté au bureau municipal du 20 janvier 2016 et validé par ce bureau. On retrouve cette information page 11 du dossier du bureau municipal du 20 janvier 2016. Ce bureau municipal s'est tenu durant un de vos arrêts de travail, Monsieur le Maire, mais en présence de la première adjointe et des adjoints en charge respectivement de l'urbanisme, des travaux, des sports et des finances. Curieusement on ne trouve aucune trace de la décision prise le 20 janvier au sujet des cessions foncières dans les comptes-rendus qui sont transmis aux membres du bureau municipal après chacune de ses réunions. Pourquoi ? Qui a choisi de ne pas rendre compte de cette décision prise dans les conditions normales de fonctionnement du bureau municipal ? Pourquoi les élus qui ont participé à la décision de vendre le terrain du 72, rue Commandant Challe parmi d'autres terrains n'ont-ils pas été concertés ?

Ce manque à gagner de 40 000 € pour la commune ne serait pas si problématique s'il ne s'accompagnait - et c'est aussi à l'ordre du jour de ce conseil municipal - d'une dépense supplémentaire non budgétée de près de 59 000 € pour la réfection de la piste de BMX sur le site de la Halle du Moulin Neuf.

Je suis tenu d'associer ces deux opérations (parking de Kercoco et piste de BMX) dans ma présentation en raison de leur impact cumulé, non programmé, sur les finances et le budget de la commune.

MOINS (-) 40 000 € de recettes d'un côté, PLUS (+) 59 000 € de dépenses de l'autre. Nous avons donc un solde négatif dépenses-recettes de 109 000 € par rapport au budget primitif voté le 3 février. Ce solde va peser négativement sur le niveau d'épargne de la commune à l'issue de l'exercice budgétaire, donc sur la capacité de désendettement.

Je veux rappeler ici que le Programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2016-2020, que nous avons examiné lors du conseil municipal du 16 décembre dernier et sur lequel s'est construit le Budget primitif (BP) 2016, repose sur un volume de dépenses d'investissement (TVA comprise) de 8,7 millions €, hors remboursement du capital de la dette. Pour respecter la feuille de route budgétaire que notre conseil municipal avait adoptée en 2014 sur la base de l'audit financier de Ressources Consultants Finances, ce volume global de dépenses d'investissement de 8,7 millions € sur la période 2016-2020 laisse une marge de manœuvre de 200 000 € pour répondre à des imprévus. Pour mémoire, vous retrouverez cette information page 5 du Document d'orientations budgétaires (DOB) 2016 dans le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre.

D'un côté une marge de manœuvre de 200 000 € jusqu'en 2020, de l'autre côté un solde négatif dépenses-recettes de 109 000 € rien que sur deux opérations présentées aujourd'hui. C'est un problème.

C'est d'autant plus un problème que le budget 2016 que nous avons voté le 3 février n'intégrait pas deux mauvaises nouvelles pour nos finances qui nous sont parvenues après la construction de ce budget :

- c'est d'abord la contribution loi SRU de 95 869 € qui nous a été notifiée par le préfet du Finistère par courrier du 19 février et qui résulte d'un décret gouvernemental très tardif puisque signé le 30 décembre 2015. Par un courrier complémentaire, lui aussi daté du 19 février, la préfecture nous a informés que les moins-values entre le prix des cessions de foncier communal pour la construction de logements sociaux et leur valeur vénale estimée par France Domaines pourra venir en déduction de cette contribution mais cette

mesure ne s'appliquera que deux ans après les cessions de foncier correspondantes. Donc, pour les cessions de foncier qui interviendront en 2016, la première application ne se fera qu'en 2018. Pour le moyen terme c'est une bonne nouvelle mais pour ce qui concerne les budgets 2016 et 2017, probablement les plus difficiles du mandat, la mesure sera sans effet.

– Notre commune a également eu la très mauvaise surprise d'apprendre de Brest métropole, par un courrier du 12 avril, que le montant du reversement à Guipavas du produit de la Taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TLCFE) ne sera en 2016 que de 216 575 € contre 391 521 € en 2015, soit une chute de 174 946 €. Or, le BP 2016 a été construit sur l'hypothèse pourtant prudente d'un reversement de 340 000 €. La différence entre ce qui a été budgété en recettes (340 000 €) et ce que la commune va réellement percevoir (216 575 €) se monte à 123 425 €.

Brest métropole a bien voulu reconnaître une erreur de sa part dans le calcul du reversement à Guipavas en 2015, un reversement dont Brest métropole découvre un an plus tard qu'il était trop élevé. L'erreur est humaine, mais il n'en est pas moins vrai que cette erreur de Brest métropole vaut aujourd'hui à notre commune une sévère révision à la baisse, la somme de 216 575 € pour 2016 intégrant une régularisation de 64 792 € pour le trop perçu en 2015. Nous ne pouvons évidemment pas anticiper les erreurs de calcul de Brest métropole quand nous avons construit le budget 2016 mais il va falloir faire avec si nous avons la volonté de rééquilibrer le budget de la commune.

En 2016 la contribution loi SRU va donc peser négativement pour 95 859 € sur nos dépenses budgétées. Et la chute du reversement de TLCFE va peser pour 123 425 € sur nos recettes budgétées. Soit un solde négatif recettes-dépenses de 219 484 €.

219 484 € cela représente 1,5 % de nos dépenses prévisionnelles globales. Ce n'est pas un petit sujet en vue des décisions modificatives au budget 2016. Chacun comprendra qu'il faudra identifier de nouvelles sources d'économie dès cette année.

Dans ce contexte-là, la perte du produit attendu de la vente d'un terrain communal à Kercoco, pour 40 000 € n'est pas un sujet anecdotique. Et la dépense supplémentaire non budgétée de 59 000 € sur la piste de BMX, non plus.

Aussi, si nous voulons préserver nos équilibres budgétaires et confirmer le rétablissement de nos équilibres financiers sur la durée du mandat, deux solutions s'offrent au conseil municipal :

- soit rejeter les délibérations qui nous sont soumises,
- soit d'une part amender la délibération sur les parkings de Kercoco pour ne pas perdre la recette de 40 000 € attendue de la vente du terrain de 241 m<sup>2</sup> au 72, rue du Commandant Challe et d'autre part rechercher dans la mise en œuvre du PPI 2016-2020 une source d'économie équivalente à la dépense supplémentaire de 59 000 € pour la réalisation de la piste de BMX au Moulin Neuf.

Face à cette impasse budgétaire de 109 000 € nous savons que les plans de financement pour les projets d'investissement communaux qui sont présentés à ce conseil municipal (parking de Kercoco, piste de BMX, mais aussi le programme modifié pour les vestiaires de Kerlaurent) font appel à des subventions espérées. Nous savons que ces plans de financement contiennent notamment un appel au Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) que l'Etat a exceptionnellement créé en 2016 pour relancer l'investissement public local. Mais si ces subventions espérées sont inscrites dans les plans de financement qui nous sont présentés, nous voulons rappeler le principe de sécurité budgétaire qui a été adopté ici même lors de la présentation du PPI 2016-2020 et validé par l'ensemble du conseil municipal m'a-t-il semblé, à savoir que les subventions que l'on demande ne doivent pas entrer dans le calcul des recettes d'investissement de la commune, le produit de ces subventions, si elles venaient à se concrétiser, devant être affecté soit à une réduction de l'appel à l'emprunt au cours des prochains exercices, soit à un complément d'investissements. Le même principe de sécurité budgétaire commande de ne pas provisionner en recettes des subventions dont la perception n'est pas garantie par une notification écrite du financeur ou leur inscription dans une convention. Nous demandons que ce principe de sécurité budgétaire soit confirmé.

Par ailleurs, dans le plan de financement des travaux de Kercoco comme dans ceux de la piste de BMX et du programme modifié des vestiaires de Kerlaurent nous relevons que l'autofinancement par la commune et l'appel à l'emprunt sont confondus sur une seule et même ligne. Pourtant, le financement de la médiathèque nous a montré qu'il ne fallait pas procéder de la sorte. C'est d'autant plus vrai que le BP 2016 a été voté avec un recours possible à l'emprunt annoncé à 76 256 €.

Face à l'impasse budgétaire de 109 000 € qui résulte des propositions qui nous sont faites pour le programme de Kercoco et la piste de BMX, rejeter les délibérations qui nous sont soumises serait budgétairement parlant

l'option la plus facile à mettre en œuvre. Mais cela reviendrait à repousser de plusieurs mois, voire peut-être d'un an dans le cas de la piste de BMX, deux projets dont l'intérêt n'est pas contesté pour notre commune. En responsabilité les élus du groupe Guipavas Solidaire considèrent que cette option doit être écartée.

Il nous faut donc trouver d'autres solutions. Comme je l'ai indiqué précédemment nous en proposons deux :

- la première consiste à rechercher dans la mise en œuvre du PPI une économie de 59 000 € correspondant au surplus de dépenses pour la piste de BMX,
- la seconde consiste à amender le programme de travaux à Kercoco pour retirer de l'assiette foncière du projet le terrain de 241 m<sup>2</sup> du 72, rue du Commandant Challe, ceci afin que la commune puisse le mettre en vente comme le bureau municipal du 20 janvier 2016 en avait décidé.

Si nous voulons être au rendez-vous du sérieux budgétaire que nous nous sommes engagés devant les Guipavasiens à mettre en œuvre, ce sont deux décisions nécessaires.»

Monsieur le Maire déclare: « Il a été annoncé que la commission était déjà passée en Préfecture pour le FSIL et Kerlaurent. Les 124 000 € ont bien été confirmés, on attend la confirmation écrite. Nous avons aujourd'hui reçu pour d'autres projets également inscrits au BP, des bonnes nouvelles : L'éclairage du boulodrome était budgété à 150 000 € et, d'après les premiers devis reçus, il se montrait plutôt à 55 000 €; pour la réfection du sol de la salle Charcot et les travaux divers on passerait de 85 000 € à 52 000 €. Cela nous fait donc, dans l'autre sens, un total de 128 000 €. Nous avons donc aujourd'hui sur le BP 2016 largement comblé, la non vente de ce terrain de 240 m<sup>2</sup>, et également le dépassement pour la piste de BMX. L'appel aux économies de 59 000 € sur la salle Charcot comme sur le vélodrome est déjà largement atteint. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Albert Kermarec : « Vous comprendrez qu'en tant que simple conseiller de base, on entend l'adjoint aux finances qui tient un discours, et vous Monsieur le Maire qui tenez un discours opposé, on est un peu dans le doute. J'ai quelques soucis à savoir pour quoi je vais voter ? Je trouve que c'est un peu le flou artistique, à mon petit niveau de conseiller de base ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle Guérin : « La petite conseillère de base que je suis vous suggèrera 2 petites idées pour récupérer 59 000 € si j'ai bien entendu ; alors je sais, c'est le leitmotiv de Guipavas Avenir : la médiathèque. En faisant payer la médiathèque, vous récupéreriez quelques dizaines de milliers d'euros. Et notre deuxième leitmotiv depuis déjà 2 ans, c'est le Temps Bourg : avec un budget du temps bourg revu à la baisse, je pense que les 59 000 € entre le Temps Bourg et la médiathèque, on devrait y arriver. Mais je me réjouis des bonnes nouvelles que vous nous avez apportées ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine Guyader : « Face à tellement de flou, on apprend des choses au dernier moment. Je peux comprendre qu'elles arrivent tardivement. Je vais m'abstenir là-dessus. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian Guyonvarc'h : « Vous nous dites que sur les 2 projets inscrits au PPI, vous avez reçu aujourd'hui même 2 informations qui tendraient à vous faire penser que les crédits initialement prévus au PPI ne seraient pas entièrement consommés. Je ne demande qu'à vous croire Monsieur le Maire, mais vous comprendrez que pour le bon fonctionnement de notre démocratie, de notre conseil municipal, il soit nécessaire de porter ces éléments d'information à la connaissance des commissions compétentes, pour nous assurer que ces montants seront de nature à se concrétiser. Sur le dossier de la piste de BMX, le montant initialement envisagé était de 75 000 €, qui a été porté une première fois à 95 000 € et est aujourd'hui à 153 000 €. Comme quoi, entre la phase d'étude, la concrétisation, et la signature des marchés, les sommes peuvent évoluer très sensiblement. Par ailleurs, et là c'est l'adjoint aux finances qui parle, il ne me semble pas raisonnable, et ne pas correspondre aux principes de bonne gestion, de consacrer un terrain que la commune a acheté (c'était avant le présent mandat, au prix du terrain à bâtir, 38 526 € frais inclus pour 241 m<sup>2</sup>) à de la voirie, et éventuellement à un complément de parking et à un bout de pelouse. Il me semble que cela ne répond pas aux principes de bonne gestion. Sauf à ce que mes collègues du groupe Guipavas Solidaire soient d'un avis contraire, je souhaite maintenir l'amendement déposé. La réalisation du programme aurait pour conséquence, soit de confirmer l'accès au parking sud actuel, soit éventuellement de décaler l'entrée un peu plus vers le sud, mais pas au niveau du terrain de 241 m<sup>2</sup>. Il me semble que techniquement, la réalisation du programme ne serait pas obérée par le fait de conserver ce foncier, et de l'affecter à ce à quoi il était destiné ».

Monsieur le Maire prend la parole : « je comprends. La CAO étant passée il faudra faire des avenants au marché, et cela ne va pas être simple non plus. Cela réduira également le nombre de place. La question est donc bien posée de décaler cette entrée ? »

Monsieur Christian Guyonvarc'h complète : « soit de la maintenir telle qu'elle est aujourd'hui, soit si le décalage apparaît techniquement nécessaire, qu'on la décale légèrement vers le sud mais pas complètement vers les habitations qui jouxtent le 72 rue Commandant Challe. Je rappelle que ce terrain avait été acquis pour y faire de l'habitat, et je rappelle également que le bureau municipal du 20 janvier s'est prononcé pour la vente de ce foncier. Je ne sache pas que le bureau municipal, par une autre délibération, ait invalidé son vote du 20 janvier. Cela figure dans le relevé de décisions officiel du 20 janvier qui indique bien que ce terrain devait être vendu par la commune et non pas consacré à de la voirie et un bout de pelouse ».

Monsieur le Maire précise que ce plan a également été présenté à d'autres bureaux municipaux.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard Kerleguer : « je peux peut-être apporter un complément d'informations à ce qu'a dit Christian. L'emprise de ce terrain communal, dans le projet qui est présenté aujourd'hui, n'est que partielle. Il resterait une portion de ce terrain qui serait inoccupée. Que va-t-on en faire ? L'emprise n'étant que partielle, et si l'on doit intégrer la totalité de cette parcelle dans le projet d'aménagement du parking, les plans seront à revoir. Si l'on décale vers le nord, les plans seront à revoir, mais si on intègre l'intégralité de cette parcelle communale, et on ne peut pas faire autrement puisqu'on ne pourra pas garder 100m<sup>2</sup>, on devra également refaire les plans. Quelle que soit l'option choisie, les plans d'aménagements seront à refaire. Je confirme également que le bureau municipal avait validé la vente de ces parcelles. C'est dommage que ce dossier n'est pas été représenté en bureau municipal avant d'être présenté au Conseil, on aurait ainsi évité cet échange. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Albert Kermarec : « j'ai l'impression que le dossier n'est pas finalisé. Je voterai donc contre ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gildas Roué : « Je trouve que c'est pitoyable. On navigue à vue. On débat ici de choses qui se débattent en commissions. Il n'y a plus de commission, apparemment il n'y a plus de bureau municipal non plus, ça je l'apprends. C'est franchement pitoyable, on débat de choses qui n'ont rien à faire dans cette assemblée. On est dans le flou le plus complet. Si quelqu'un a compris dans l'assistance ? »

Monsieur le Maire prend la parole : « Les bureaux municipaux il y en a encore. Simplement, aujourd'hui certains adjoints ne souhaitent plus y participer. C'est difficile de leur présenter quelque chose s'ils ne viennent pas non plus. Nous avons un autre souci c'est que le plan en lui-même a également été présenté à maintes reprises. Il est vrai que la vente avait été actée. Nous avons également besoin d'un certain nombre de places et également d'un accès. Pour éviter de refaire une CAO...je propose d'adopter l'amendement, d'attribuer les marchés, et de faire par la suite les avenants nécessaires pour que ce projet puisse se faire. C'est un simple problème de décalage d'entrée. On perdra simplement en places de parking, et nous pourrons ainsi revendre la parcelle a environ 40 000 € J'espère avoir bien résumé. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick Frin : « On parle de délai qui peut être trop long, Bernard parlait tout à l'heure des plans qui doivent être corrigés. Beaucoup de choses n'ont pas été travaillées, est ce que ce point-là peut être vu au prochain conseil municipal, ou est-ce trop tard ? »

Monsieur le Maire confirme que le plan peut être revu en moins d'une semaine. « On passera par avenant pour permettre la modification du schéma. Ce qu'il faut garder en tête, c'est bien que l'on ait 2 accès distincts pour l'entrée et la sortie et qu'on ait un circuit de circulation des véhicules. On aura un parking un peu moins grand, sachant qu'on l'agrandit quand même sur l'ex stabilisé. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine Guyader : « Cela va être très bref, il faut réfléchir très vite là. Je vais changer mon vote, je ne participe pas au vote. C'est différent et je préfère plutôt ne pas m'en mêler. »

**Décision du Conseil Municipal :** Adopté à l'unanimité, sous réserve d'y intégrer l'amendement proposé par Christian Guyonvarc'h au nom du groupe Guipavas Solidaire, modifiant l'accès et la surface du projet.

Absentions : Mesdames et Messieurs Patrick Frin, Fabrice Jacob, Gildas Roué, Isabelle Guérin, Joselyne Moalic, Jacques Gosselin, Ingrid Morvan, Albert Kermarec.

Ne prend pas part au vote : Catherine Guyader.

**AMENAGEMENT ET RESTRUCTURATION DE PARKINGS ET D'AIRES DE PETANQUE AU COMPLEXE SPORTIF DE KERCOCO : ATTRIBUTION DES MARCHES**

Conformément au Code des Marchés Publics, un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 25 février 2016, sous forme de procédure adaptée.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 25 avril 2016, a proposé de retenir les entreprises suivantes :

ENTREPRISES RETENUES	Adresse	N° du lot	Désignation	Offre de base (Montant HT)	Option (Montant HT)	TOTAL HT (Avec option)	TOTAL TTC (Avec option)
SPARFEL	Zone Artisanale de Mescoden 29260 Ploudaniel	1	Voirie	110 321,59 €	5 628,52 €	115 950,11 €	139 140,13 €
BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES	12 rue Fernand Forest BP 85 29802 Brest cedex 09	2	Eclairage	11 325,00 €		11 325,00 €	13 590,00 €
<b>TOTAUX</b>				<b>121 646,59 €</b>	<b>5 628,52 €</b>	<b>127 275,11 €</b>	<b>152 730,13 €</b>

**Option :** Bicouche dans l'espace pétanque de la halle des sports

Au vu de cet avis, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les différentes pièces du marché à intervenir, de retenir les entreprises mentionnées ci-dessus, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement sur la base des montants indiqués, ainsi que toutes les pièces à intervenir.

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subventions (Etat : FSIL, Conseil régional, Conseil départemental, etc...).

**Avis de la Commission d'Appel d'Offres : Favorable**

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

Absentions : Mesdames et Messieurs Patrick Frin, Fabrice Jacob, Gildas Roué, Isabelle Guérin, Joselyne Moalic, Jacques Gosselin, Ingrid Morvan, Albert Kermarec, Catherine Guyader.

## **REALISATION D'UNE PISTE BMX AU COMPLEXE SPORTIF DU MOULIN NEUF :** **APPROBATION DU PROGRAMME ET ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT**

La commune de Guipavas souhaite aménager, sur le site de Moulin Neuf, une piste BMX afin d'accueillir les sportifs de l'ensemble du pays de Brest. Celle-ci sera homologuée aux niveaux national et européen afin d'accueillir des manifestations sportives de haut niveau.

Ces travaux nécessiteront entre autres :

- La dépose des barrières en bois et béton ainsi que la création d'une plateforme de 100 m x 55 m,
- La mise en œuvre de matériaux de remblais pour la réalisation de la butte de départ et la création de bosses,
- La reconstitution de talus et la mise en forme de virages,
- Le traitement des eaux pluviales, la création d'un parking et des travaux de voirie avant la mise en œuvre d'enrobé de finition,
- Les alimentations en eau potable, électricité et télécommunication,
- La construction d'un local compresseur,
- La pose d'une grille et d'une barrière de sécurité.

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 131 570.79 €(hors taxe) et se décomposent comme suit :

- Maitrise d'oeuvre : 2 600,00 €HT
- Lot n°1 – Travaux d'aménagement : 121 302,00 €HT
- Lot n° 2 : travaux de maçonnerie : 7 000,00 €HT
- Frais annexes : 668.79 €HT

Le plan de financement prévisionnel tiendra compte des co-financeurs potentiels suivants (les montants sont calculés sur le hors taxe)

- Etat - FSIL (40 %) : 52 628,32 €
- Conseil départemental (10 %) : 13 157,08 €
- Apport de la commune y compris l'emprunt (montant hors taxe) : 65 785,39 €

Afin de mener à bien ce projet, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le programme et le plan prévisionnel
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la préfecture dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental ainsi qu'auprès de toute collectivité ou organisme susceptible d'apporter son concours financier

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel Bars : « L'intérêt de la piste de BMX est grand. C'est un investissement attendu, je n'ai pas du tout l'intention d'émettre un avis défavorable là-dessus, bien au contraire. Simplement, je voudrais faire des observations sur la méthode de travail qui a conduit à amener ce sujet au conseil d'aujourd'hui. Généralement tous les sujets qui passent en conseil sont examinés préalablement en commission : commission finances (en tout cas pour un sujet comme celui-là), commission des sports également. En l'occurrence, cela n'a pas été le cas. En outre, dans le cadre du fonctionnement du bureau municipal, ces sujets sont examinés et validés en bureau municipal avant de les passer en commissions. Le bureau municipal qui a traité de ce sujet s'est tenu le 9 mars. Tous les conseillers qui pouvaient être là étaient présents. L'adjoint au sport nous a présenté le projet comme étant un simple point d'étape, qui en appelait forcément d'autres. Les plans n'ont pas été fournis, aucun document sérieux n'a été présenté. C'était simplement une présentation générale qui n'a duré que quelques minutes. Il n'y a pas eu d'autre bureau municipal pour traiter de la question. Et il n'y a pas eu de commission pour présenter le sujet. Je me suis rendu compte, que, alors que le bureau municipal se tenait le 9 mars, l'appel d'offres avait été mis en ligne, sur le site de la Ville, dès le 4 mars. Il y a un problème : le marché a été présenté aux entreprises

sans qu'il n'y ait eu la moindre validation et pas la moindre présentation du sujet en bureau municipal. Il y a selon moi un dysfonctionnement majeur. Je veux dire aussi que le bureau municipal du 9 mars n'a pas abordé le dossier de réalisation, n'a pas présenté les plans, et pourtant le compte-rendu de ce bureau municipal mentionne faussement que le marché a été présenté au bureau et validé. Le compte-rendu de ce bureau municipal ne correspond donc pas à la réalité. Il y a plusieurs dysfonctionnements majeurs relatifs à ce dossier. Je suis malgré tout favorable à cette délibération, car l'intérêt de cet investissement prime ».

Monsieur le Maire vérifiera le point relevé sur le bureau municipal.

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

Abstentions : Mesdames et Messieurs Patrick Frin, Fabrice Jacob, Gildas Roué, Isabelle Guérin, Joselyne Moalic, Jacques Gosselin, Ingrid Morvan, Albert Kermarec.

**REALISATION D'UNE PISTE BMX AU COMPLEXE SPORTIF DU MOULIN NEUF :  
ATTRIBUTION DES LOTS**

Conformément au Code des Marchés Publics, un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 29 février 2016, sous forme de procédure adaptée.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 25 avril 2016, a proposé de retenir le groupement suivant :

<b>ENTREPRISE RETENUE</b>	<b>Adresse</b>	<b>N° du lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>TOTAL TTC</b>
Groupement TALEC - PROTRACKS	81 Lieu-dit Kréac'h Losked 29880 PLOUGUERNEAU	1	Réalisation de la piste BMX	121 302,00 €	145 562,40 €
		2	Maçonnerie	7 000,00 €	8 400,00 €
<b>TOTAUX</b>				<b>128 302,00 €</b>	<b>153 962,40 €</b>

Au vu de cet avis, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les différentes pièces du marché à intervenir, de retenir le groupement mentionné ci-dessus, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement sur la base des montants indiqués, ainsi que toutes les pièces à intervenir.

Il est également proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subventions (Etat : FSIL, Conseil régional, Conseil départemental, etc...).

**Avis de la Commission d'Appel d'Offres : Favorable**

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

Abstentions : Mesdames et Messieurs Patrick Frin, Fabrice Jacob, Gildas Roué, Isabelle Guérin, Joselyne Moalic, Jacques Gosselin, Ingrid Morvan, Albert Kermarec.

**ENTRETIEN DES LOCAUX ET DES SURFACES VITREES DES BATIMENTS COMMUNAUX :**  
**AVENANT AU MARCHE**

Par délibération du 16 décembre 2015, le Conseil Municipal a retenu les entreprises chargées de l'entretien des locaux et des surfaces vitrées des bâtiments communaux.

Le lot n° 7 (Maison des Jeunes) a été attribué à la Société Iss Propreté.

Au vu de la fréquentation de l'espace 6/9 ans, un nettoyage semestriel approfondi de la moquette s'avère indispensable afin de préserver la qualité du revêtement de sol. La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 25 avril 2016, a donné un avis favorable à la proposition suivante d'avenant :

	AVENANT				TOTAL ANNUEL HT	TOTAL ANNUEL TTC
	Montant annuel HT	Tarif forfaitaire semestriel HT	Tarif forfaitaire annuel HT			
Lot N° 7 -Maison des Jeunes	10 119,90	100,00	200,00		10 319,90	12 383,88
Total des lots du marché	344 457,73		200,00		344 657,73	413 589,28

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette proposition d'avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

**Avis de la Commission d'Appel d'Offres : Favorable**

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

**FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DU SYSTEME D'IDENTIFICATION ET DE PROTECTION ANTIVOL DES DOCUMENTS POUR LA MEDIATHEQUE AWENA :**  
**AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHE**

Afin d'assurer la protection antivol des documents ainsi que les maintenances logicielles et matérielles de la médiathèque Awena, un avis d'appel public à concurrence a été lancé, sous forme de procédure adaptée, le 22 février 2013.

Par délibération du 17 avril 2013, le Conseil Municipal a attribué le marché à la société 3M France, boulevard de l'Oise, 95006 Cergy Pontoise Cedex.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2016, la société 3M a cédé son activité dite « Solutions pour les bibliothèques en France » à la société Bibliotheca, dont le siège est situé, 4 allée Verte, 75011 Paris.

Il est proposé au Conseil Municipal d'entériner ce changement afin que le marché soit établi au nom de la société Bibliotheca, comme indiqué ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

**Avis de la Commission d'Appel d'Offres : a pris acte**

**Le Conseil Municipal prend acte du dossier.**

**REALISATION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE AU COMPLEXE SPORTIF DE  
KERLAURENT - MODIFICATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT :  
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Par délibération n° 2015-09-59 en date du 30 septembre 2015, le programme initial de réalisation de vestiaires et d'un club house à Kerlaurent ainsi que son plan de financement ont été approuvés.

Ce dossier a fait l'objet de modifications et se présente désormais ainsi :

- Un bâtiment de 540.03 m<sup>2</sup>, une partie vestiaires de 403.33 m<sup>2</sup> et une partie club-house de 136.70 m<sup>2</sup>.
- Une partie vestiaires comprend : huit vestiaires, huit douches blocs par vestiaire, deux blocs WC et un local infirmerie.
- Une partie club-house comprend : une salle de réunion, une cuisine, une buvette, un local d'entretien, des toilettes et un local technique.

**Les dépenses prévisionnelles** s'élèvent à 621 450 €HT et se décomposent comme suit :

- Construction du bâtiment : 569 000 €HT
- Maîtrise d'œuvre et OPC : 43 330 €HT
- Missions diverses (SPS + contrôle technique) : 5 570 €HT
- Etude géotechnique de conception : 1 970 HT
- Etude thermique : 950 €HT
- Etude - traitement des eaux pluviales : 630 €HT

Le plan de financement est également actualisé de la façon suivante afin de tenir compte notamment de la loi de finances 2016 qui, en son article 159, a créé un Fonds de Soutien à l'Investissement Local. Le Premier Ministre dans la circulaire en date du 15 janvier 2016 a précisé les modalités de mise en œuvre.

**Le plan de financement prévisionnel** tiendra compte des Co-financeurs potentiels suivants (les montants sont calculés sur le hors taxe) :

- Etat : Fonds de soutien à l'investissement local : 124 290 €(20 %)
- Conseil Départemental : 60 000 €
- Réserve parlementaire : 20 000 €
- Fédération Française de Football : 20 000 €
- Apport de la Commune y compris l'emprunt : 397 160 €

Afin de mener à bien ce projet, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le programme et le plan de financement prévisionnel actualisés,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès des organismes indiqués ci-dessus et notamment au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local, ainsi qu'auprès de toute autre collectivité ou organisme susceptibles d'apporter son concours financier.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian Guyonvarc'h : « Pour se donner toutes les chances d'obtenir la subvention auprès du FSIL, il serait peut être utile de corriger les inexactitudes qui se trouvent dans la proposition de délibération : le fonds de soutien à l'investissement local ; le détail pour la partie vestiaires : sauf erreur de ma part, dans le programme modifié, ce ne sont plus 9 vestiaires mais 6, et 8 douches par vestiaire et non pas 8 douches au total. Je le signale car il ne faudrait pas que pour ce motif, notre demande soit rejetée ».

Monsieur le Maire prend la parole : « on se base sur le programme initial car nous n'avons pas encore tous les éléments du nouveau marché ouvert, suite à la modification des plans. Nous n'avons pas encore reçu l'ensemble précis, on en reste à cela. Simplement c'est ce qui devrait permettre d'obtenir cette somme-là.

Bien sûr, toute modification doit être transmise à la collectivité qui donne la subvention, département ou Préfecture. Aujourd'hui nous n'avons pas encore la mise à jour de ces montants-là ».

Monsieur Guyonvarc'h ne comprend pas ce qui oblige le conseil à délibérer sur un texte qui, déjà au plan français n'est pas correct puisque huit prend un t à la fin. Mais 8 douches tel qu'il est présenté là, c'est 8 douches au total et non par vestiaire. »

Monsieur le Maire confirme que ces points-là seront corrigés.

M. le Maire donne la parole à Mme Isabelle Guérin qui déclare : « Concernant cette délibération, l'erreur d'évaluation de 110 000€ du maître d'œuvre sur le projet initial aura pour conséquence de devoir mener un projet « au rabais ».

Je vais redire, au risque de paraître rabat-joie... ce que j'ai déjà dit au dernier conseil... depuis il est vrai que de l'eau a coulé sous les ponts... : si les montants des lots VRD et Plomberie- chauffage ont été mal estimés par le maître d'œuvre, il est surprenant qu'aucun des élus (adjoints) en charge de ce dossier ne s'en soit rendu compte ! L'affaire du Sivu tend à laisser penser que certains élus valident et signent les yeux fermés ; c'est regrettable mais il en est ainsi...passons.

Je constate donc qu'au lieu de 12 vestiaires initialement prévus il n'y en aura plus que 9 ou 6, je ne sais plus, et au lieu de 10 douches, 8 seulement, alors a priori par vestiaire, enfin tout sera remis en adéquation. J'avais remarqué la faute du T aussi. Pour l'anecdote j'aime beaucoup l'orthographe. En 2 ans que je siège au Conseil Municipal, j'ai vu des tas de fautes et cela n'a jamais posé problème dans les délibérations.

Bref, ce n'est qu'une histoire de chiffres !

Au passage, le fonds de soutien à l'investissement local permettra à la ville de Guipavas de diminuer le montant de son emprunt. Je n'irai pas jusqu'à remercier Monsieur le Premier Ministre qui ne fait que rendre ce qu'il enlève d'un autre côté, mais je ne peux que me réjouir de cette aide pour notre ville.

Je voudrais par contre insister sur le fait que les footballeurs de l'AL Coataudon devront, certes, se contenter de ce projet revu à la baisse mais, surtout, que la réalisation de ces vestiaires est attendue depuis longtemps, très longtemps.

Alors, il est vrai que tout arrive à qui sait attendre et qu'il faut beaucoup de patience pour apprendre à être patient ! Mais, voilà, la patience a des limites.

L'erreur de 110 000€ aura fait perdre quelques mois et je l'espère aussi quelques euros, milliers d'euros même, à celui qui l'a commise ; on appelle cela de la négo dans un certain jargon !

Les élus Guipavas Avenir espèrent donc que ce projet connaîtra moins de tourments que la vie municipale, qu'il aboutira désormais rapidement et qu'une attention toute particulière sera portée à sa réalisation.

Bien que le dossier n'ait pas été présenté en commissions, commissions je le rappelle qui étaient toujours jusqu'ici convoquées par les adjoints, et pour ne plus faire attendre l'ALC, le groupe Guipavas Avenir votera favorablement cette délibération ».

Monsieur le Maire indique que ce nouveau projet a été soumis à l'ALC, étant les usagers de ces locaux municipaux. Une réfection des anciens locaux en dur est prévue pour compenser le manque de vestiaire, de manière à ce que fonctionnellement en tout cas, cela réponde à leurs besoins.

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

## **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION GDR BASKET PENDANT LES QUARTIERS D'ETE**

Dans le cadre des « Quartiers d'été » mis en œuvre par la Ville de Guipavas du 27 juin 2016 au 29 juillet 2016, plusieurs animations sportives, ludiques et culturelles sont programmées à destination des enfants et de leurs parents sur différents sites de la ville.

Durant cette période, l'association GDR basket, dont les activités s'inscrivent dans le domaine sportif, a manifesté son intention de participer à ces quartiers d'été 2016.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et d'attribuer à l'issue de la période une subvention de 648 € maximum calculée sur la base de 24 interventions au prix forfaitaire de 27 €

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

### **SIGNATURE DE CONVENTIONS CULTURELLES ANNUELLES ET PLURIANNUELLES**

Dans le cadre de ses conventions culturelles annuelles et pluriannuelles, la Ville de Guipavas est un partenaire majeur des associations proposant des actions sur son territoire et souhaite s'y associer financièrement.

Pour l'année 2016, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les nouvelles conventions à intervenir :

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>TYPE DE CONVENTION</b>	<b>MONTANT 2016</b>
<b>AMICALE LAIQUE DE COATAUDON</b>	Annuelle	<b>800 €</b>
<b>AMIS DE LA CHAPELLE SAINT-YVES</b>	Annuelle	<b>320 €</b>
<b>ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ARTS DE L'ORALITE (ADAO)</b>	Annuelle	<b>800 €</b>
<b>AMICALE LAIQUE DE GUIPAVAS</b>	Annuelle	<b>1 600 €</b>
<b>CHORALE CHANTERELLE</b>	Annuelle	<b>800 €</b>
<b>CQFD</b>	Annuelle	<b>1 200 €</b>
<b>GUITARE ET CHANSON</b>	Annuelle	<b>960 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 480 €</b>

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>TYPE DE CONVENTION</b>	<b>MONTANT 2016</b>
<b>DIV YEZH</b>	Pluriannuelle 2014-2016	<b>800 €</b>
<b>ARTSCENE</b>	Pluriannuelle 2015-2016	<b>3 200 €</b>
<b>ASSOCIATION GUIPAVAS IDENTITE ET PATRIMOINE (AGIP)</b>	Pluriannuelle 2015-2016	<b>2 800 €</b>
<b>RIBL AN ELORN</b>	Pluriannuelle 2015-2016	<b>3 500 €</b>
<b>WAR ROUDOU AR GELTED</b>	Pluriannuelle 2015-2016	<b>500 €</b>

	<b>TOTAL</b>	<b>10 800 €</b>
--	--------------	-----------------

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gildas Roué : « Quelques remarques qui valent office de questions, vu que ça était répété 10 fois dans la soirée, il n'y a pas eu de commissions. On découvre les choses brutes de décoffrage, rapidement. J'ai quand même eu le temps de fouiller un peu. Il faudrait mettre à côté les montants 2015, et là nous nous serions rendu compte qu'il y a une baisse de 20% pour toutes les associations. Je trouve cela scandaleux, pour le culturel, je ne sais pas à quoi est dû cette décote. Par exemple l'ALG était à 2 000€, elle passe à 1 600€; Guitare et chansons était à 1 200 €, elle passe à 960 €; l'AGIP était à 3 500 € et elle passe à 2 800 €. La lettre de cadrage mise en place par le Maire demandait quelques pourcents de baisse, là 20 % dans les gencives. Comme pour le sport, je trouve cela minable, c'est le mot. Merci ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvie Nedelec : « Effectivement la baisse est de 20% puisque nous avons toujours dit qu'en ce qui concernait les subventions de partenariats, il en était de la culture comme du sport. Encore que, il y a une ligne qui n'a pas baissé de 20%. Toutes les associations ont été rencontrées individuellement, et toutes ont reçus les explications, en sachant que ces subventions pluriannuelles arrivent à échéance en 2016. En fonction de la ligne financière qui nous est fixée et le budget restreint 2016/2017, on a même annoncé à l'avance, qu'il y aurait encore une baisse sur les subventions de partenariat l'année prochaine ».

Monsieur Roué complète en précisant que la ligne qui n'avait pas baissé était la plus faible : War Roudou qui passe de 500 € à 500 €

Madame Nedelec précise que cette ligne n'a pas bougé à la demande de l'association concernée.

#### **Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

Abstentions : Patrick Frin, Fabrice Jacob, Gildas Roué, Isabelle Guérin, Joselyne Moalic, Jacques Gosselin, Ingrid Morvan.

#### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ORGANISATION DU TEMPS BOURG 2016**

Depuis 2009, la Ville de Guipavas développe une politique ambitieuse de développement culturel basée sur la rencontre entre artistes et habitants.

En 2016, elle souhaite poursuivre cette démarche en renouvelant sa collaboration avec l'association Le Fourneau qui proposera le spectacle «Via» de la Compagnie l'Homme Debout, le samedi 2 juillet 2016.

La vie associative sera associée à l'événement en participant à l'organisation et en assurant l'espace restauration.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sylvie Nedelec : « Cette année, il y aura en préliminaire à cet événement, trois semaines avec des ateliers itinérants qui seront organisés sur les différents quartiers de Guipavas. Comme le projet est déjà lancé depuis plusieurs mois, il y a actuellement 200 enfants des écoles de Guipavas qui participent, plus particulièrement les classes de CM2 et les doubles classes CM1/CM2. »

M. le Maire donne la parole à M. Fabrice Jacob : « Concernant ce point, nous constatons que contrairement aux autres conventions, celle-ci ne baisse pas et que le fourneau garde son monopole. Sans surprise le groupe Guipavas Avenir votera contre cette délibération. Encore une source d'économie ... ».

Madame Nedelec précise que ce n'est pas sur la convention de partenariat que l'économie a été faite mais assure que le budget de la culture a baissé du taux demandé dans la lettre de cadrage.

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à la majorité.**

Abstentions : Monsieur Patrick Frin et Madame Catherine Guyader

Contre : Mesdames et Messieurs Fabrice Jacob, Gildas Roué, Isabelle Guérin, Joselyne Moalic, Jacques Gosselin, Ingrid Morvan

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU FINISTERE POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE D'UN AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION (ACFI)**

L'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale impose aux collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité (ACFI).

Il peut être satisfait à cette obligation :

- en désignant un agent en interne
- en passant convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Cette mission d'inspection consiste notamment à :

- vérifier les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité
- proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels
- proposer à l'Autorité Territoriale, en cas d'urgence, les mesures immédiates jugées nécessaires
- intervenir, en cas de désaccord persistant entre l'Autorité Territoriale et le CHSCT dans la résolution d'un danger grave et imminent
- assister, avec voix consultative, aux réunions du CHSCT
- accompagner les membres du CHSCT lors des visites des locaux

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère propose ce service aux collectivités n'ayant pas d'ACFI.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire appel au Centre de Gestion du Finistère pour assurer la mission d'inspection et à signer la convention d'inspection, dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tous les documents y afférents
  
- d'inscrire au budget les dépenses inhérentes à la signature de cette convention

**Avis du comité technique : Favorable**

**Avis du CHSCT: Favorable**

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune comme suit :

➤ **au 1<sup>er</sup> juillet 2016 :**

**A l'Alizé :**

- Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet et suppression corrélative d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe (promotion interne après examen professionnel)
- Création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (consolidation de poste)

➤ **au 13 août 2016 :**

**A la Maison de l'Enfance :**

- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe et suppression corrélative d'un poste d'auxiliaire de puériculture (avancement de grade)

➤ **au 1<sup>er</sup> septembre 2016 :**

**A la Maison de l'Enfance :**

- Création d'un poste d'Infirmier(ère) ou de Puéricultrice à 28/35<sup>ème</sup> devant assurer les missions de veille et prévention sanitaire, hygiène et sécurité au sein de la Maison de l'Enfance et relevant de la catégorie A ou B.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel de catégorie A conformément à l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié. Il devra dans ce cas justifier du diplôme d'infirmier ou de Puéricultrice d'état.

La rémunération mensuelle sera basée sur un indice du premier grade du cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux ou de puéricultrice de classe normale, en fonction de l'ancienneté déjà acquise, le cas échéant.

- Suppression corrélative de l'emploi d'infirmier déjà existant

**Au Service Enfance Scolarisée :**

- Modification du temps de travail d'un ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe passant de 28,00/35<sup>ème</sup> à 30,5/35<sup>ème</sup>
- Modification du temps de travail d'un ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe passant de 29,00/35<sup>ème</sup> à 29,25/35<sup>ème</sup>
- Modification du temps de travail d'un Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe passant de 28,00/35<sup>ème</sup> à 29,50/35<sup>ème</sup>
- Modification du temps de travail d'un ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe passant de 30,65/35<sup>ème</sup> à 31,00/35<sup>ème</sup>
- Modification du temps de travail d'un ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe passant de 29,90/35<sup>ème</sup> à 30,75/35<sup>ème</sup>
- Modification du temps de travail d'un Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe passant de 29,00/35<sup>ème</sup> à 29,50/35<sup>ème</sup>
- Modification du temps de travail d'un Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe passant de 25,70/35<sup>ème</sup> à 26,50/35<sup>ème</sup>
- Création d'un poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à 29,25/35<sup>ème</sup> et suppression corrélative d'un poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à 25,00/35<sup>ème</sup>

- Création d'un poste d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 31,00/35<sup>ème</sup> et suppression corrélative d'un poste d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 25,00/35<sup>ème</sup>
- Création d'un poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe à 28,00/35<sup>ème</sup> et suppression corrélative d'un poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe à 19,25/35<sup>ème</sup>
- Création d'un poste d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 31,00/35<sup>ème</sup> et suppression corrélative d'un poste d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 28,00/35<sup>ème</sup>
- Création d'un poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe à 30,00/35<sup>ème</sup> et suppression corrélative d'un poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe à 25,76/35<sup>ème</sup>
- Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à raison de 20,50/35<sup>ème</sup> (consolidation de poste)

**Avis du comité technique : Favorable**

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

### **TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE : FIXATION DES TARIFS POUR 2017**

L'article 171 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, codifié aux articles L.2333-6 à 16 du code général des collectivités territoriales, a créé une nouvelle taxe, la taxe locale sur la publicité extérieure qui remplace, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la taxe sur la publicité frappant les affiches, réclames et enseignes lumineuses, couramment dénommée « taxe sur les affiches » (TSA) et la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixe (TSE).

Cette loi s'inscrit dans le cadre des travaux menés lors du Grenelle de l'Environnement, en octobre 2007, et qui visait à prendre des décisions, notamment en matière d'efficacité énergétique, mais aussi de lutte contre les pollutions visuelles.

La taxe locale sur la publicité extérieure, assise sur la superficie exploitée, hors encadrement, concerne les dispositifs publicitaires, les enseignes, les pré-enseignes, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique.

Afin d'atténuer l'impact du passage à la nouvelle taxe et de ne pas pénaliser le commerce local et notamment les petits magasins, il a été décidé d'exonérer du champ d'application de la nouvelle taxe les enseignes dont la superficie est inférieure à 7 m<sup>2</sup>.

Par délibération du 29 juin 2011, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs pour la période transitoire arrivant à son terme le 31 décembre 2014. Par ailleurs, par délibérations du 25 juin 2014 et du 30 juin 2015, il avait été décidé de ne pas les majorer pour 2015 et 2016.

Pour l'année 2017, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir ces mêmes tarifs, soit :

Année	Enseignes				Dispositifs publicitaires et préenseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique		Dispositifs publicitaires et préenseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique	
	Superficie totale > 7m <sup>2</sup> et = ou < à 12m <sup>2</sup>	Superficie totale > à 12 m <sup>2</sup> et < ou = à 20m <sup>2</sup>	Superficie totale > à 20 m <sup>2</sup> et < ou = à 50m <sup>2</sup>	Superficie totale > 50m <sup>2</sup>	Superficie individuelle = ou < à 50m <sup>2</sup>	Superficie individuelle > 50m <sup>2</sup>	Superficie individuelle = ou < à 50 m <sup>2</sup>	Superficie individuelle > à 50 m <sup>2</sup>
2017	15€/m <sup>2</sup>	30€/m <sup>2</sup>	40€/m <sup>2</sup>	80€/m <sup>2</sup>	20€/m <sup>2</sup>	40€/m <sup>2</sup>	60€/m <sup>2</sup>	120€/m <sup>2</sup>

**Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.**

#### QUESTIONS DIVERSES

La parole est donnée à Marie Héron : « le groupe Guipavas Solidaire s'est constitué pour faire de la politique autrement. Nous disposons d'une charte sur laquelle nous nous sommes engagés, et à nos yeux le Maire n'en est plus le garant. Voici ce qui nous pose problème aujourd'hui : notre méthode de travail n'est plus respectée plusieurs exemples ont été évoqués lors des délibérations de ce conseil, le manque de transparence et d'informations sur de nombreux dossiers dont le SIVU et certains investissements, le management de groupe et de l'exécutif et plus particulièrement par la division et par la mise en cause des adjoints lors des difficultés rencontrées dans la dynamique municipale et l'évolution vers une forme d'autoritarisme et une absence de collégialité, recours qui à l'épreuve des faits se sont révélés ... Nous signons ce que nous disons et nous apparaissions à visage découvert. Aujourd'hui, les mises en cause par voie de presse sont directement ou indirectement à l'initiative du Maire. C'est de cette façon que nous recevons les informations. La manière dont les décisions sont prises et les projets élaborés ne sont pas sans conséquence sur la qualité des décisions prises comme nous l'avons démontré au cours de certaines délibérations. Le manque de disponibilité du Maire facilite les petits arrangements et laisse s'installer peu à peu un mode de gestion oligarchique. Aujourd'hui, le Maire a perdu notre confiance car il n'est plus garant de la méthode et nous amène à pratiquer la politique politicienne que nous avons toujours dénoncée. Nous avons parlementé avec lui depuis des mois selon différents modes de rencontre mais en vain car nous avons un mur en face de nous. Trop d'insatisfactions n'ont pas été prises en compte et ont engendré un climat de plus en plus difficile au sein du groupe. De ce fait, nous sommes en désaccord fondamental avec le Maire et nous nous sentons trahis dans nos engagements communs. C'est pourquoi, aujourd'hui, un certain nombre d'entre nous rendent leur délégation.

La parole est donnée à Agnès Roudaut : « c'est pourquoi 6 adjoints et 5 conseillers délégués rendent leur délégation, à savoir :

Nadine Grimal, adjointe administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté

Sylvie Nedelec, adjointe culture, animation, patrimoine, relations internationales, anciens combattants, numérique

Bernard Kerleguer, adjoint urbanisme, vie économique, agriculture

Christian Guyonvarc'h, adjoint aux finances

Irène Tréguer, adjointe affaires scolaires, petite enfance

Daniel Léal, adjoint travaux, environnement, déplacements

Marie Heron, conseillère déléguée à l'évaluation des politiques publiques et aux valeurs républicaines

Jean-Paul Messenger, conseiller délégué culture, animation, patrimoine, relations internationales, anciens combattants, numérique

Paul Lucas, conseiller délégué au sport et vie associative

Dominique Kerdraon, conseillère déléguée à la communication

Nous demandons à reprendre le statut de conseillers municipaux aux côtés des autres élus. Au moment où la situation dans laquelle vous nous avez placé M. le Maire, et le sens de l'intérêt général qu'est le nôtre, nous

conduisent à vous remettre nos délégations d'adjoints et de conseillers délégués. Nous voulons remercier les services de la commune pour le professionnalisme et leur disponibilité. Nous voulons remercier aussi nos collègues du conseil municipal sur l'ensemble des bancs de cette assemblée qui par leur implication dans les dossiers ont permis d'améliorer les réponses à certaines attentes. Nous voulons remercier les Guipavasiens, responsables d'associations, les acteurs économiques et simples citoyens qui nous ont accompagné et aidé dans l'exercice de nos délégations. Qu'ils sachent que les conseillers municipaux que nous sommes, resteront attentifs à vos revendications et à leurs propositions. »

La parole est donnée à Ronan Tromeur qui souhaite rappeler les engagements des colistiers de Guipavas Solidaire avant et après les élections: « Guipavas Solidaire c'est faire de la politique autrement. Dans la déclaration d'intention, nous disions que nos valeurs partagées sont écoute, proximité et transparence. C'est d'ailleurs pour rester fidèles à ces valeurs, à ces convictions que 7 élus ont décidé en septembre 2011 de quitter la majorité. Dans notre charte, nous disions au point 3 « toutes nos actions respecterons 3 obligations, proximité, dialogue et transparence. En conclusion, chacun d'entre nous s'engage personnellement en adhérant à cette charte, à porter les valeurs définies collectivement. »

La parole est donnée à Fabrice Jacob : « j'interviens en ayant des éléments complémentaires, je suis surpris du manque de disponibilité du Maire, il a toujours été clair pendant sa campagne, vous saviez qu'il serait à 50% de son temps sur la commune. Ce n'était donc pas une surprise.

Au nom du groupe Guipavas Avenir, je tiens ici à demander l'ouverture d'un débat sur la crise municipale qui met la commune et ses habitants sous les feux des projecteurs depuis maintenant plus d'un mois. Je rappelle que nous sommes la plus importante commune de Brest Métropole après Brest, une commune attractive où sont menés les grands projets de la Métropole ! Nous ne connaissons probablement pas tous les points qui vous ont mené à ce conflit mais selon les seuls éléments relayés par la presse, ceux-ci nous semblent être du niveau de cour d'école, le Télégramme de ce jour semble me donner raison. Nous ne savons pas exactement comment ces faits se sont retrouvés dans la presse néanmoins ceci est très préjudiciable pour notre commune, nos associations, nos habitants le personnel municipal et pour nous élus. Plusieurs d'entre vous ont voulu me rassurer en nous informant que les dossiers avançaient et étaient suivis. Comment expliquez-vous qu'aucune commission n'ait eu lieu avant ce conseil, ces dernières sont pourtant habituellement dirigées par des adjoints. Comment pouvons-nous être informés des dossiers ? Au-delà de votre guéguerre interne, ne pensez-vous pas que nos citoyens restent en attente de résultat ? Le groupe Guipavas Avenir demande simplement la remise au travail immédiate, si ceci vous semble impossible, je vous propose simplement de passer la main et de provoquer de nouvelles élections. Une chose est certaine, la confiance entre les guipavasiens et leurs élus est rompue et il va désormais falloir œuvrer à la restaurer. Vous appelez cela faire de la politique autrement ... »

La parole est donnée à Catherine Guyader : « je ressens depuis 2 ans une ambiance délétère. Finalement je ne me trompais pas beaucoup, il y a beaucoup de choses négatives dont on ne connaît pas les raisons. Je n'ai pas envie de polémiquer sur certains points, mais je suis extrêmement choquée qu'au bout de 2 ans une équipe se déchire de cette façon-là. J'ai entendu ce soir des critiques qui m'ont dérangé, on vise quelquefois le personnel. Je tiens à défendre le personnel et je leur dis bravo d'avoir tenu le choc depuis 2 ans. Je regrette qu'on en arrive là pour la population de Guipavas. C'est très compliqué à gérer, j'espère qu'on repartira sur de bonnes bases très vite. J'ai été extrêmement contrariée de voir tout le déballage qui a pu être fait et ne sachant pas, au départ, ce qui se disait. On m'a accusé de choses qui étaient complètement fausses. C'est pitoyable ce qui arrive, le bateau n'a plus de capitaine alors qu'on était prêt à aider. Voilà ce que j'avais à dire à tout le monde. »

Jean-Paul Messenger souhaite apporter une précision concernant les commissions qui ne se sont pas tenues pendant l'absence de M. le Maire, le groupe Guipavas Solidaire avait prévu de tenir un conseil municipal prévu le 27 avril uniquement consacré au SIVU remettant à un autre conseil le 18 mai, par exemple, le traitement des autres délibérations telles que vues ce soir. Il aurait été possible à ce moment-là de mettre des commissions. « M. le Maire à son retour a modifié ce qui avait été prévu par le groupe et nous sommes à ce conseil de ce soir ».

M. Kerleguer précise en complément de ce qu'a dit M. Messenger et en réponse à une remarque de Mme Guérin : « s'il y a tant d'élus de Guipavas Solidaire absents, il faut savoir que le calendrier municipal était établi dès le début d'année et qu'en conséquence les élus prennent leurs dispositions. Aujourd'hui, cela

tombe la semaine de l'ascension, pour mon cas personnel j'avais d'autres contraintes familiales. J'ai fait l'effort de venir ce soir mais d'autres personnes ont des engagements autres (médicaux ...)

Catherine Guyader répond : « quand on est élu et en plus adjoint, on assume, je suis désolée »

Isabelle Guérin prend la parole : « nous sommes tous élus, nous savions tous dans quel bateau nous nous embarquions, en tout cas certains Ce matin en recevant le mensuel Guipavas, j'étais un peu chiffonnée, Guipavas Solidaire, je ne suis pas sûre que l'adjectif soit adapté, et un titre « 18 élus en colère », je voudrais quand même vous dire qu'il y a beaucoup de Guipavasiens en colère. »

La parole est donnée à M Patrick Frin : « La crise municipale est maintenant dans le domaine public. J'émet le vœu d'un règlement à court terme de cette situation grave. Les citoyens de Guipavas ont droit à l'information, au nom de la « démocratie et de la transparence » définies dans votre charte, par votre groupe Guipavas Solidaire, aujourd'hui divisé. Dès le 22 mars 2016 (cf. Le Télégramme), j'ai évoqué l'idée d'une médiation citoyenne à laquelle vous ne semblez pas réfractaire. Votre majorité a mis en place trois assemblées de quartiers composées d'habitants pour leur plus grande part. Vous les avez présentées dans votre journal : Guipavas le mensuel de mars 2016, comme « véritable outil démocratique ». En ce sens, je vous propose la mise en place d'un groupe de « sages » dont la composition pourrait être, avec leur accord, de trois membres : co-présidents et/ou membres-habitants de chacune des assemblées représentatives de la commune. Au-delà d'un débat « politicien » et hors de toute influence partisane, ce « conseil exceptionnel » aurait pour tâche d'écouter lors d'une réunion, les raisons de la majorité de votre groupe Guipavas Solidaire, qui demande votre démission. Une seconde réunion vous permettrait l'accueil de ce conseil et de lui exposer, Monsieur le Maire, votre position face au putsch déclenché par la majorité de votre majorité au sein du Conseil Municipal.

A l'issue de ces 2 rencontres, le conseil exceptionnel des « habitants médiateurs » remettra à chacun des groupes du Conseil Municipal ses conclusions : une conciliation ou réconciliation est-elle envisageable dans votre majorité ? Afin de trouver la sérénité indispensable à la gestion des affaires de la commune. Pour éviter de perdre du temps, les conclusions seront lues au prochain conseil municipal. Ma proposition permettra un réel reflet de « démocratie de proximité » ! Ce qui ne serait le cas d'un conseil à huit clos !

Par ailleurs, je m'étonne de la position des 18 de Guipavas Solidaire sollicitant un appel au Préfet ? Je rappelle les articles 1111-1 et 1111-1-1 du CGCT : « les collectivités territoriales s'administrent de façon autonome... » Autrement dit le Préfet n'est en aucun cas le supérieur hiérarchique d'un Maire et d'un Conseil Municipal. Cela dit, si Monsieur le Préfet souhaite à votre demande, rencontrer les élus, je suis prêt à l'écouter avec attention. Je ne doute pas que vous considèrerez ma proposition avec le plus grand soin, la démocratie doit vivre. Je vous prie Monsieur le Maire d'accepter mes sincères salutations ».

Monsieur le Maire prend la parole : « M. le Maire informe l'assemblée de la démission de Mme Adeline Cosquer Lespagnol du Conseil Municipal avec maintien dans ses fonctions jusqu'à l'installation de son successeur (article 2122-15 du CGCT) et notification par le Préfet en date du 22 avril 2016.

M. le Maire souhaite dire quelques mots : « Après avoir lu et entendu beaucoup de choses. Cette salle est pleine ce soir car les Guipavasiens sont interpellés, inquiets. Ils sont venus nombreux pour constater une crise municipale, constatés aussi que depuis le début de ce mandat, je m'adresse à l'ensemble du conseil. Des échanges très constructifs ont eu lieu venant de la majorité comme des minorités ; le budget a été voté en février ; les séances du conseil municipal se sont toujours déroulées dans le respect des personnes et cela est une volonté de ma part car je suis celui qui préside ce conseil municipal, et je souhaitais tourner une page car au cours des années précédentes, on a pu des conseils municipaux avec beaucoup d'invectives, de diffamations et de mensonges. C'était une volonté de ma part et de tous les conseillers que ce conseil soit serein. Malgré tout ce qui a pu être dit sur moi, nous avons su relever des défis, notamment celui des finances. De ce point de vue-là, nous avons partagé les mêmes objectifs sans vouloir parler à la place des minorités. Le défi n'est pas encore gagné car il y aura encore des baisses de dotations mais nous sommes sur la bonne voie. D'autres défis ont été relevés avec brio, je voudrais dire ici malgré tout ce qui a pu être dit sur moi, à l'encontre même des valeurs que nous partageons tous autour de cette table, notamment lorsque la personne et la vie privée sont visées, oui des débats internes ont eu lieu, la crise n'arrive pas du jour au lendemain. Je n'ai pas été élu Maire par cette assemblée pour m'écarter des dossiers municipaux, pour oublier les engagements que nous avons pris devant vous tous, l'assistance, que vous ayez voté pour ou contre la liste victorieuse. Je ne perdrai pas ce sens commun, une mairie ce n'est pas un jeu télévisé ou l'on

peut éliminer qui on veut, c'est quelque chose de sérieux. J'ai répondu, suite à une conférence de presse, oui des dysfonctionnements il peut toujours y en avoir. Je ne connais pas un groupe, une équipe municipale, une association, une entreprise, une famille où il n'y ait pas de problème. Les problèmes cela se résout mais il faut la volonté de les résoudre, ce n'est pas évident lorsque les problèmes de personnes passent par-dessus. Ce que je peux vous assurer, c'est que je mènerai les missions sur des objectifs et des engagements pris par l'équipe, je perdrai quelques adjoints avec qui j'ai travaillé pour la plupart avec plaisir et efficacité, mais je garde la volonté de construire un exécutif car je le dois aux Guipavasiens pour continuer ce pour quoi on a été élu, démocratiquement, pour respecter la parole donnée à tous les électeurs. Je suis là, fidèle au poste, certes cette décision ne me facilitera pas la tâche mais je mettrai tout en œuvre, mon énergie, ma disponibilité, tout mon cœur, pour que ce plan de mandat continu, pour que les engagements pris devant les Guipavasiens soient respectés et que cette mairie fonctionne ».

❧ ❧  
Fin de séance à 21h47  
❧ ❧